

Plan séisme Antilles

Bilan de la 1^{re} phase du plan (2007-2013)

État des réalisations et projets en cours



Sommaire

1 Introduction.....	P3
1.1 Objet du plan séisme Antilles	
1.2 Gouvernance et organisation	
2 Actions de réduction de la vulnérabilité	P4
2.1 Les bâtiments et équipements utiles à la gestion de crise	
2.1.1 Les bâtiments des SDIS	
2.1.2 Les bâtiments de gestion de crise de l'État	
2.1.3 Les réseaux et équipements	
2.1.4 Les établissements de santé	
2.2 Le bâti public (hors gestion de crise)	
2.2.1 Les établissements d'enseignement des collectivités territoriales	
2.2.1.1 Les écoles primaires	
2.2.1.2 Les collèges	
2.2.1.3 Les lycées	
2.2.2 Le logement social	
2.2.3 Le bâti de l'État	
2.3 Le bâti privé	
2.3.1 Les établissements industriels	
2.3.2 Les établissements d'enseignement privé	
2.3.3 Le logement et les autres bâtiments privés	
3 Actions d'information et de sensibilisation, de formation, d'amélioration de la connaissance, de préparation à la gestion de crise	P11
4 Évaluation de la première phase du plan (2007 – 2013)	P12
5 Annexes référencées dans le présent bilan	P15
5.1 Les établissements des SDIS	
5.2 Les bâtiments de gestion de crise de l'État	
5.3 Les établissements de santé	
5.4 Les écoles primaires publiques	
5.5 Les collèges et lycées publics	
5.6 Le logement social	
5.7 Le bâti de l'État (hors gestion de crise)	
5.8 Les établissements industriels	
5.9 Les actions d'information et de sensibilisation, de formation, d'amélioration de la connaissance, de préparation à la gestion de crise	
5.10 Tableau de synthèse des financements au 31 décembre 2013	

1 Introduction

Le présent document présente le bilan annuel d'avancement du plan séisme Antilles, transmis au Gouvernement, pour l'année 2013. Il comprend également une évaluation globale de la première phase du plan (2007-2013).

Ce bilan a été préparé par la cellule centrale interministérielle d'appui au plan séisme Antilles (CCIAPSA) et les services de l'État aux Antilles (Guadeloupe, Martinique, Saint-Martin et Saint-Barthélemy).

La présente partie rappelle l'objet du plan séisme Antilles, ainsi que sa gouvernance et son organisation. Les trois parties suivantes présentent l'avancement, au 31 décembre 2013, des actions de réduction de la vulnérabilité du bâti, l'avancement des actions dites « immatérielles » (information et sensibilisation, formation, amélioration de la connaissance, préparation à la gestion de crise) et une évaluation de la première phase du plan (2007-2013).

1.1 Objet du plan séisme Antilles

Les Antilles sont les régions de France où l'aléa et le risque sismique sont les plus forts. Selon les scientifiques, l'accumulation des contraintes au niveau du contact des plaques tectoniques Amérique et Caraïbes devrait produire un séisme majeur entre maintenant et quelques dizaines d'années. Compte tenu de la vulnérabilité générale actuelle du bâti, un tel séisme pourrait causer la mort de plusieurs milliers de personnes.

Ceci avait amené le Gouvernement à créer en 2007 le plan séisme Antilles.

Le plan a pour objet d'offrir rapidement la meilleure sécurité possible aux résidents antillais. Étant donné qu'il n'est actuellement pas envisageable de prédire un séisme, ni de mettre en place un dispositif d'alerte des populations permettant une évacuation préventive, que la cause quasi unique des blessures ou morts en cas de séisme est l'effondrement des bâtiments, ouvrages, infrastructures, le plan se traduit principalement par des mesures de construction, reconstruction ou renforcement parasismique.

En 2007, le Gouvernement avait défini une **première phase du plan (2007-2013)** avec la réduction de la vulnérabilité du bâti public au risque sismique de quatre ensembles de bâtiments prioritaires:

- ★ les bâtiments et infrastructures de gestion de crise,
- ★ Les établissements d'enseignement,
- ★ les établissements de santé,
- ★ les résidences de logements sociaux.

Cette première phase avait été estimée pour un montant s'élevant à près d'un milliard d'euros, avec environ 600 M€ pour les secteurs de la santé et 343 M€ pour les autres

secteurs, dont 252 M€ financés par l'État.

Les travaux nécessaires sur la durée totale du plan sont évalués à un coût global de 5 à 6 milliards d'euros pour le seul secteur public.

En outre, le plan séisme Antilles renforce les actions qui étaient en cours depuis plusieurs années et qui sont utiles à la réduction de la vulnérabilité du bâti ou qui préparent à la gestion de crise, telles que l'amélioration de la connaissance de l'aléa et du risque sismique local, la formation des professionnels de la construction, la sensibilisation de la population et les exercices de sécurité civile.

1.2 Gouvernance et organisation

La gouvernance du plan séisme Antilles est assurée, au niveau de l'État, par un comité de direction (CODIR PSA) qui réunit, sous la présidence de la directrice générale de la prévention des risques (DGPR), déléguée aux risques majeurs, le directeur général des outre-mer (DGOM), le directeur général de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN), le directeur général de la sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC), les deux préfets de région Martinique et Guadeloupe et le préfet délégué pour Saint-Martin et Saint-Barthélemy. Le comité peut associer, pour certaines de ses réunions, des représentants des autres directions d'administration centrale concernées : direction générale de l'offre de soins, direction générale du trésor, direction générale des finances publiques, direction générale de l'enseignement scolaire, direction générale de l'enseignement supérieur et de la recherche, direction de la mémoire, du patrimoine et des archives (ministère de la défense) ainsi que les deux rectorats d'académie et les deux agences régionales de santé.

Une cellule centrale interministérielle d'appui au plan séisme Antilles (CCIAPSA) assure le secrétariat du CODIR PSA, la préparation et la coordination des actions et propose des pistes pour favoriser la mise en œuvre du plan séisme Antilles.

Le plan séisme Antilles est piloté et mis en œuvre au niveau de la Guadeloupe et de la Martinique par les préfets, qui s'appuient sur les orientations de comités séisme régionaux qu'ils ont créés en 2008. Chacun de ces deux comités séisme régionaux réunit, sous la présidence du préfet, les représentants des conseils régional et général, de l'association des maires, des établissements publics concernés, des services de l'État, de la société civile et des associations concernées par le risque sismique. À Saint-Martin et Saint-Barthélemy, le préfet délégué coordonne le déploiement du plan séisme Antilles, en s'appuyant en tant que de besoin sur les services de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL) de Guadeloupe.

La mise en œuvre opérationnelle du plan est assurée, pour

L'État, par les directeurs des deux DEAL de Guadeloupe et de Martinique et par les services des préfectures et des différentes administrations concernées.

Les collectivités territoriales sont associées au déploiement régional du plan et contribuent à son élaboration et à son pilotage. Elles prennent l'initiative de diverses mesures de prévention du risque sismique, conduisent des actions relatives à l'exercice de leurs responsabilités en matière de gestion de crise et gèrent les programmes de réduction de la vulnérabilité de leur bâti.

2 Actions de réduction de la vulnérabilité

2.1 Les bâtiments et équipements utiles à la gestion de crise

2.1.1 Les bâtiments des SDIS

Un élément primordial retenu dans le plan séisme Antilles est l'intervention sur les bâtiments de gestion de crise, et notamment sur les bâtiments des services départementaux d'incendie et de secours (SDIS). La première phase du plan prévoyait 4 M€ de travaux pour ces bâtiments, mais ces objectifs initiaux avaient été sous-évalués par manque de connaissance suffisante de la vulnérabilité du bâti. L'actualisation à fin 2013 de l'avancement des travaux,

en Martinique, ont été reconstruits ou renforcés pour 15,9 M€, avec une aide de l'État de 7,3 M€. L'état-major et le centre de secours de Pointe-à-Pitre/Les Abymes ont été reconstruits sur un site unique pour un montant de 10,7 M€, avec une aide de l'État de 1,9 M€.

Le plan de relance de l'économie française a permis en 2009 d'apporter une aide substantielle (3,5 M€ sur un projet de 9 M€) pour la reconstruction du centre de secours principal de Basse-Terre (Guadeloupe), qui sera terminé mi-2014.

L'adoption, par la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (« Grenelle II »), d'une disposition permettant aux SDIS des Antilles de bénéficier du fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM), pour des études et travaux de prévention du risque sismique, est un élément fort qui contribue à débloquer les programmes de travaux de reconstruction de plusieurs centres de secours. Une aide à hauteur de 4,1 M€ a ainsi été définie en 2012 au profit de la construction de l'état-major du SDIS en Martinique (projet global de 8,2 M€) ; le chantier, qui a démarré fin 2012, devrait se terminer fin 2014.

En 2013, un programme de travaux sur 12 centres, pour un montant de 29 M€, a été décidé par le SDIS Martinique, avec une aide prévisionnelle du FPRNM de 14,4 M€. Les travaux démarreront en 2014, avec une livraison prévue en 2016.

Lorsque les travaux en cours ou à venir sur les centres susmentionnés auront été réalisés, près de 90% de la population antillaise sera couverte par des centres de secours parasismiques.

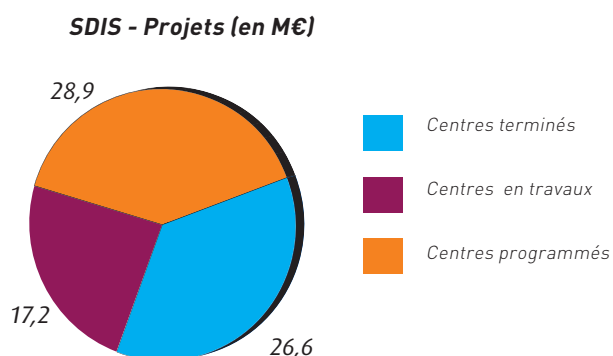
L'annexe 1 liste les différentes opérations réalisées, en cours ou prévues au 31 décembre 2013 pour les bâtiments des SDIS.



Nouveau centre d'incendie et de secours de Fort-de-France

après étude plus fine de la vulnérabilité sismique des différents bâtiments, amène aux résultats suivants : sur les 31 centres de secours identifiés comme à renforcer ou à reconstruire (sur un total de 43 centres existant aux Antilles), 4 centres sont terminés pour un montant de travaux de 26,6 M€, 2 centres sont en travaux pour 17,2 M€ et 12 centres sont des projets programmés pour 28,9 M€.

Le centre de secours principal de Fort-de-France, ainsi que les centres de secours du Robert et de Rivière-Pilote,



2.1.2 Les bâtiments de gestion de crise de l'État

La première phase du plan prévoyait, lors de sa conception, des opérations pour un montant de 85 M€, réparti entre les ministères chargés de l'intérieur avec les outre-mer (52 M€), de la défense (3 M€), de l'écologie (12 M€) et la station RFO de Martinique (18 M€). Suite à des diagnostics plus approfondis, des projets ont été amenés à évoluer par rapport aux projets initialement envisagés.

À fin 2013, des travaux de confortement ou de reconstruction ont été réalisés sur 6 sites, pour un montant de 40 M€. Des projets pour un montant de travaux de 64 M€ sont en chantier ou en phase d'étude.

Les opérations réalisées comptent notamment le bâtiment D de la préfecture de Martinique, accueillant la salle de gestion de crise du préfet, terminé et occupé depuis janvier 2014, l'hôtel de police à Pointe-à-Pitre et le centre opérationnel de la gendarmerie à Saint-Claude en Guadeloupe, ainsi que plusieurs bâtiments du ministère de la défense.

Parmi les opérations en cours, le projet de reconstruction des locaux dits Saint-Phy, pour la DEAL et la DAAF, en Guadeloupe, a démarré fin 2012, avec la signature du bail à construction, de la convention de location associée et de l'ensemble des contrats relatifs à ce projet. Le projet global porte sur un ensemble de 6 900 m² et s'élève à 43,1 M€ dont 35,5 M€ pour la part investissement. La fin des travaux est prévue pour 2015.

Au titre de la Défense, les mesures de restructuration et de désengagement partiel sur la zone Antilles ont un impact sur la politique immobilière du ministère de la Défense aux Antilles, et notamment sur les opérations initialement prévues dans le plan séisme Antilles. Le devenir de chaque infrastructure militaire est analysé au regard de ces mesures avant de décider de renforcer, reconstruire ou démolir.

La reconstruction du siège martiniquais de RFO rencontre des difficultés, bien que le projet soit poussé par France-Télévision.

L'annexe 2 liste les différentes opérations réalisées, en cours ou prévues au 31 décembre 2013 pour les bâtiments de gestion de crise de l'État.

2.1.3 Les réseaux et équipements

Le maintien ou le rétablissement rapide après un séisme du caractère opérationnel des différents réseaux (voies de circulation, énergie/électricité, eau, télécommunication,...) est essentiel.

Transport : Les opérations liées à la réduction de vulnérabilité au risque sismique des infrastructures de transport ont été estimées, en première phase, à 48,5 M€. La situation des itinéraires stratégiques doit faire l'objet d'une analyse partagée avec les collectivités territoriales. Le conseil général de Guadeloupe a ainsi réalisé en 2012 et 2013 le diagnostic des routes départementales,

qui a permis de dégager une liste prioritaire de travaux de renforcement parasismique conservatoires de 50 ouvrages d'art et d'interventions sur le réseau routier, évalués à 19,5 M€.

Il convient de porter également une attention particulière sur les infrastructures portuaires et aéroportuaires stratégiques. Une stratégie d'utilisation des infrastructures du port autonome de Guadeloupe en cas de crise sismique grave est à l'étude. Le grand projet de port devra, en plus d'être dimensionné pour résister à un séisme majeur, intégrer des dispositions relatives à la gestion de crise.

À fin 2013, des opérations sur les réseaux routiers et installations portuaires antillais étaient en cours ou programmés pour un montant de travaux estimés à 20 M€.

Production d'énergie : Une réflexion sur la zone d'activités de Jarry en Guadeloupe a été initiée en 2011 par la CCIAPSA. Il s'agit d'étudier si des mesures de prévention apportées sur les établissements, les infrastructures ou l'organisation de cette zone permettraient de réduire de façon sensible la vulnérabilité de l'archipel à un séisme majeur, au plan systémique. Cette réflexion est à poursuivre.

La zone de Fort-de-France / Le Lamentin est l'objet d'attentions similaires.

Télécommunication : Plusieurs organismes et industriels disposent d'un accès au réseau de téléphonie satellitaire gouvernemental.

Eau : Les réseaux d'adduction d'eau comme ceux d'assainissement sont fragiles et les points les plus critiques devront faire l'objet de mesures de prévention spécifiques. Par exemple, en Martinique, le diagnostic du réseau d'alimentation en eau potable de Fort-de-France a montré la nécessité d'investir 102 M€ pour mettre en « sécurité d'alimentation » la population (dont 26M € pour mettre en sécurité 75 % de la population).

2.1.4 Les établissements de santé

Des opérations de rénovation et de reconstruction d'établissements hospitaliers ont été conduites aux Antilles dans le cadre du plan d'investissement Hôpital 2007 et poursuivies dans le cadre du plan Hôpital 2012. Les agences régionales de santé considèrent comme une priorité la mise aux normes parasismiques des établissements hospitaliers de Guadeloupe et de Martinique. Les investissements engagés au titre du plan Hôpital 2007 sur les CHU de Pointe-à-Pitre et Fort-de-France avaient été estimés, en 2007, à plus de 600 M€. Fin 2013, des projets pour un montant de 320 M€ étaient terminés sur 9 centres hospitaliers en Guadeloupe, en Martinique et à Saint-Martin, avec des cofinancements de 59 M€ de l'État, de 78 M€ du FEDER et de 47 M€ des collectivités.

Les deux dossiers phares sont le CHU de l'agglomération pointoise en Guadeloupe et la mise aux normes du plateau technique du CHU de La Meynard en Martinique. Le

financement de la reconstruction du CHU de Guadeloupe (projet ramené en juillet 2011 à 590 M€) sera totalement pris en charge par l'État et reposera sur des subventions FMESPP¹.

Le projet d'ensemble pour le CHU de La Meynard s'élève à 169 M€ dont 86 M€ pour la partie travaux.

Fin 2013, les bâtiments parasismiques mis aux normes parasismiques aux Antilles représentaient environ 1300 lits hospitaliers, tandis que plus de 1800 lits étaient situés dans des bâtiments faisant l'objet de projets de reconstruction.

La mise aux normes parasismiques de la plupart des hôpitaux et cliniques d'ici quelques années permettra, lors d'un séisme, d'une part, de protéger malades et soignants et, d'autre part, d'accueillir les blessés (il est à noter qu'en cas de séisme majeur, il serait toutefois nécessaire de faire appel à des moyens importants complémentaires à ceux de l'île concernée).

L'annexe 3 liste les opérations réalisées, en cours ou en projet au 31 décembre 2013 pour les hôpitaux et les principales cliniques en matière de réduction de la vulnérabilité sismique.

2.2 Le bâti public (hors gestion de crise)

2.2.1 Les établissements d'enseignement des collectivités territoriales

Un axe prioritaire du plan séisme Antilles où se concentrent d'importants efforts financiers et humains des services de l'État concerne les établissements d'enseignement public appartenant aux collectivités territoriales. Il a été décidé que l'État apporterait une aide conséquente aux collectivités les plus fragiles au plan financier : les communes. Il s'agit, grâce à la solidarité nationale, de conduire en urgence les travaux de confortement ou reconstruction des bâtiments scolaires vulnérables aux séismes.

Par lettre du 26 août 2011, les ministres du développement durable et des outre-mer ont confié aux préfets la mission de négocier avec les collectivités, et, en premier lieu, avec les conseils régionaux et généraux et la collectivité de Saint-Martin, des contrats cadre contenant des programmes pluriannuels portant sur des objectifs communs et des listes et échéanciers de projets de travaux, en particulier sur les collèges et les lycées. Au 31 décembre 2013, les conseils généraux de Martinique et Guadeloupe et le conseil régional de Martinique ont contractualisé avec l'État. Le conseil régional de Guadeloupe n'a pas contractualisé avec l'État.

Les diagnostics de présomption de vulnérabilité sismique ont été réalisés pour la très grande majorité des établissements scolaires, dans les premières années du plan. Les diagnostics des

écoles privées l'ont été en 2010.

L'instruction interministérielle du 23 septembre 2010 définit le processus d'examen et les critères de décision des aides financières relatives aux travaux de prévention du risque sismique des établissements scolaires publics aux Antilles françaises. L'État s'est engagé à aider les conseils régionaux et généraux de façon sensible également pour les travaux sur les lycées et les collèges. Une réunion interministérielle, tenue le 21 juillet 2011, avait validé les principes de ces aides définis par le CODIR du plan séisme Antilles : une volonté d'équité et de transparence au profit des collectivités, avec une ligne directrice d'une aide maximale de l'État de 5 k€ par élève mis en sécurité et le respect de l'instruction interministérielle du 23 septembre 2010.

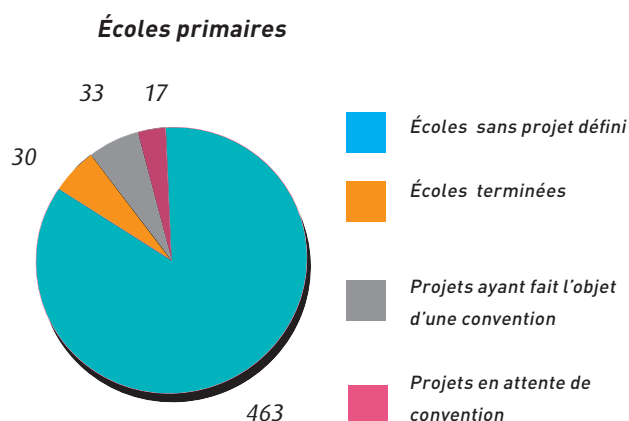
2.2.1.1 Les écoles primaires

Les diagnostics préliminaires réalisés en Guadeloupe, en Martinique, à Saint-Martin et à Saint-Barthélemy montraient que 543 écoles étaient à considérer avec, en première approche, 319 écoles à renforcer et 224 à reconstruire.

Fin 2013, 30 écoles étaient terminées, 50 faisaient l'objet d'un projet, dont 33 qui ont entraîné la signature d'une convention de financement avec l'État. Il en restait donc 463 à renforcer ou à reconstruire.

Une cellule d'appui technique aux communes (CATC) a été créée et placée au sein de l'association des maires de Guadeloupe (AMG) en septembre 2012. Cette cellule aide et accompagne les communes dans leurs projets d'investissement (assainissement, gestion des déchets et confortement parasismique ou reconstruction d'écoles). La CATC est financée par deux subventions (FSE et BOP 181 : prévention des risques) à hauteur de 78 %, mais également par le conseil régional et le conseil général (pour 11 % chacun). Elle travaille en liaison étroite avec l'équipe risques de la DEAL Guadeloupe.

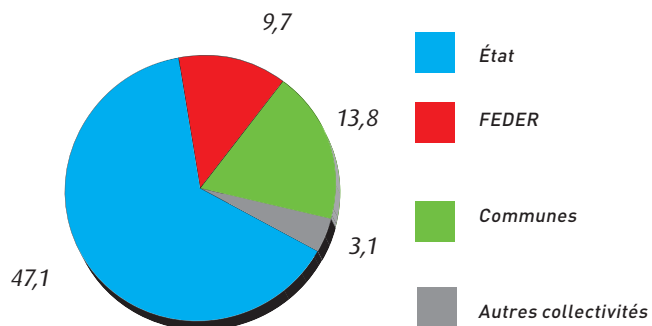
En Martinique, la DEAL dispose du personnel technique dédié pour aider les communes et il n'a pas été nécessaire d'y créer une telle cellule d'appui technique.



¹ Fonds de Modernisation des Établissements de Santé Publics et Privés

Au 31 décembre 2013, à l'issue de la première phase du plan, 30 écoles ont été renforcées ou reconstruites pour 73M€, correspondant à 248 classes, soit de l'ordre de 6000 élèves mis en sécurité. Parmi ces 30 écoles, 6 ont été renforcées, tandis que les 24 autres ont fait l'objet d'une reconstruction. Par ailleurs, 31 écoles étaient en cours de travaux à cette date. Il avait été initialement fixé comme objectif qu'au terme de la première phase, 100 écoles seraient terminées avec des dépenses estimées à 97 M€. Il est constaté que fin 2013, 30 % des objectifs en nombre d'écoles ont été atteints et ce, en utilisant 75 % des moyens financiers prévus.

Écoles conventionnées (en M€)

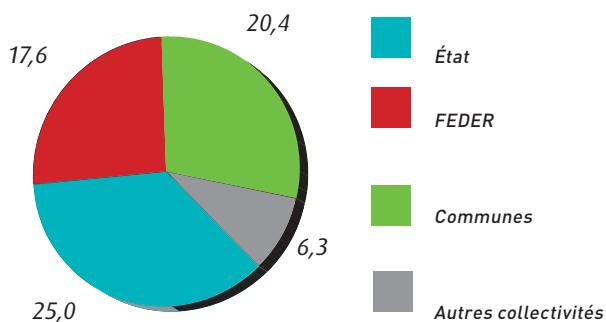


signature de la convention avec l'État et le démarrage effectif des chantiers.

La répartition des cofinancements des écoles terminées et des écoles conventionnées au 31 décembre 2013 sont présentées par les deux graphiques ci-dessus. Il est constaté que la proportion de financement par l'État augmente sensiblement. Le financement par les communes est quasiment calé à 20 % pour les conventions en cours. L'apport des grandes collectivités se réduit. Près de 80 % du financement est maintenant apporté par l'État et le FEDER. Ceci n'est ni optimal, ni exemplaire : l'aide financière à apporter aux collectivités territoriales relève de la solidarité nationale et doit être mesurée en fonction de la fragilité financière de ces collectivités.

Au plan financier, alors que les estimations effectuées lors des diagnostics préliminaires indiquaient un coût global pour le programme de l'ordre de 840 M€ (valeur 2009), les démarrages ou réalisations de projets à ce jour font craindre un coût global du programme sensiblement plus élevé, voisin du milliard d'euros. Il est vrai, néanmoins, que les estimations initiales sont issues de diagnostics de présomption de vulnérabilité et ne peuvent être assimilées à des évaluations ou devis avant travaux. Il est en outre noté les longues durées entre la connaissance de la vulnérabilité sismique des bâtiments, la décision communale de réaliser des travaux, la

Écoles terminées (en M€)



L'annexe 4 liste les opérations réalisées, en cours ou en projet au 31 décembre 2013 pour les écoles primaires publiques.

2.2.1.2 Les collèges

En Guadeloupe, les résultats du diagnostic réalisé, par le conseil général, sur les 414 bâtiments des 40 collèges montrent un volume nécessaire de travaux de 260 M€ dont 230 M€ de démolition / reconstruction et 30 M€ de confortements.

Une convention pluriannuelle a été signée entre le conseil général et l'État le 24 novembre 2011. Par cette convention, le conseil général s'engage à réaliser, de 2011 à 2015, des travaux de réduction de la vulnérabilité sismique sur un premier ensemble de six collèges pour un montant estimé de 44 M€. L'État s'engage à accompagner financièrement le conseil général à hauteur d'un peu moins de 18 M€ (prélevés sur le FPRNM). Ces travaux correspondent à la mise en sécurité de près de 3 500 élèves. Cinq collèges étaient en travaux ou en phase d'études à fin 2013.

En Martinique, le Conseil Général avait fait réaliser en 2006 les diagnostics de ses 43 collèges. La synthèse de ces diagnostics a été fournie à l'État sans qu'il puisse être indiqué un montant global de travaux nécessaires. Une première phase d'intervention sur quatre collèges (en confortement) a démarré début 2011, pour un montant de travaux de 11 M€ avec une aide de l'État de 40 %, prélevée sur le FPRNM. Deux de ces quatre collèges, accueillant 1100 élèves, ont été terminés en 2013. Par ailleurs, un cinquième collège fait l'objet d'une convention avec l'État depuis fin 2011. Une convention cadre pluriannuelle a également été signée le 4 décembre 2012. Il est prévu que cette première phase de travaux se termine en 2015.



Confortement parasismique du collège Dillon

À Saint-Martin et Saint-Barthélemy, les collèges ont fait l'objet de diagnostic et aucun projet n'est en préparation. Un bâtiment particulièrement critique d'un collège de Saint-Martin a été démolie fin 2011.

2.2.1.3 Les lycées

En Guadeloupe, le Conseil Régional avait fait réaliser avec le soutien financier de l'État, en 2008, un diagnostic de l'ensemble des 24 lycées publics (environ 22 000 lycéens dont près de 2 600 pour la seule cité scolaire de Baimbridge). Cette étude avait conclu à la nécessité d'engager un programme de travaux de 227 M€, dont 186 M€ en priorité, incluant la cité scolaire de Baimbridge pour 75 M€. Le Conseil Régional avait sollicité en avril 2009 une aide à hauteur de 20 M€ pour cette cité scolaire, demande qui avait reçu un accueil favorable du Gouvernement avec un financement par le FPRNM. Le début des travaux est prévu en 2014 pour un montant de 170 M€.

En Martinique, la Région a lancé depuis quelques années un programme de rénovation de son parc de 25 lycées. Selon les responsables de la Région, les plus récents ont systématiquement été dimensionnés en catégorie d'importance IV au sens de l'arrêté interministériel du 22 octobre 2010 (catégorie la plus exigeante) afin de pouvoir servir d'abri aux réfugiés en cas de séisme majeur. La convention pluriannuelle signée le 7 septembre 2012 prévoit un premier programme de travaux sur 14 établissements dont 12 lycées et deux centres de formation pour adultes. Le coût global de ce premier programme est estimé à 152 M€ ; une aide par le FPRNM est prévue à hauteur de 40 M€. Des travaux sont actuellement en cours sur quatre lycées, avec une livraison prévue en 2014.

À Saint-Martin, les bâtiments du lycée polyvalent doivent être renforcés et pour certains sans doute reconstruits. Une étude complémentaire a été réalisée en 2012 à l'initiative de la préfecture déléguée et de la CCIAPSA. Cette étude, communiquée à la collectivité, conclut à l'intérêt de renforcer certains bâtiments plutôt que de les reconstruire comme cela avait été initialement prévu.

L'annexe 5 liste les opérations réalisées, en cours ou en projet pour les collèges et les lycées publics.

2.2.2 Le logement social

Une politique dynamique de développement de l'offre de logements locatifs sociaux contribue à la mise en sécurité de très nombreuses familles. Elle intègre les projets de rénovation urbaine à Pointe-à-Pitre et à Fort-de-France, entrés en phase chantier en 2009.

Ainsi, à fin 2013, depuis 2007, plus de 1130 M€ ont été investis pour la construction de plus de 12 000 logements sociaux ; près de 5500 logements ont été livrés et 7700 logements étaient en chantier.

Les perspectives de renforcement parasismique ont été augmentées avec l'adoption, par la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (« Grenelle II »), de l'extension des possibilités d'intervention du fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM) pour le confortement parasismique du logement locatif social. Cette modification législative permet de déployer des programmations pluriannuelles

réalistes mais significatives face aux enjeux. La mesure pour le FPRNM a été reconduite, fin 2012, jusqu'en 2016. Avec un montant possible annuel d'aide par le FPRNM de 5 M€ au total pour les Antilles, complété par 5 M€ venant de la LBU du ministère des outre-mer, et avec l'apport équivalent de 5 M€ par les bailleurs, près de 6000 logements sociaux ont été renforcés ou étaient en chantier ou en phase d'étude à fin 2013 ; plus d'un millier de logements ont été livrés. Jusqu'à présent, trois bailleurs utilisent cette mesure : la SIG en Guadeloupe, la SIMAR et OZANAM en Martinique.



L'annexe 6 fait état de la situation du logement social au 31 décembre 2013 en Guadeloupe, à Saint-Martin et en Martinique au regard du risque sismique.

2.2.3 Le bâti de l'État

À l'exception de plusieurs centaines de logements, le bâti de l'État comprend, outre ses bâtiments de gestion de crise, des bâtiments administratifs pouvant accueillir du public.

Pour ses propres bâtiments, l'État a fait réaliser de 2010 à 2012 des inventaires et des diagnostics de vulnérabilité au risque sismique.

En Guadeloupe, l'estimation du coût des travaux pour les 138 bâtiments diagnostiqués (sur 45 sites) et leur 87 500 m² s'élève à 79 M€. Ce montant ne prend en compte ni les travaux sur l'université Antilles-Guyane, ni ceux sur la préfecture, ni la

reconstruction des deux immeubles de la DEAL, ces travaux étant déjà prévus lors de la préparation de la première phase du plan séisme Antilles. Le coût des travaux à la préfecture serait nettement plus élevé que l'estimation effectuée en 2006 ; ce qui remet le projet en question.

Le contrat consacrant l'acquisition sous forme d'une vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) des bâtiments pour les locaux dits Dothémare de la DEAL et de la DAAF a été signé en juillet 2012 pour un montant de 10,4 M€. Les agents ont intégré ces locaux au début de l'année 2014.

En Martinique, le diagnostic a porté sur 171 bâtiments répartis sur 55 sites avec une surface de 134 000 m². Le coût global estimé des travaux s'élève à 68 M€ hors opération en cours (voir ci-dessous).

Fin 2013, des opérations de réduction de la vulnérabilité du bâti de l'État aux Antilles étaient réalisées sur 7 sites pour un montant de 4M€ ; des projets étaient en cours sur 10 sites, pour un montant de travaux estimés à 73 M€.

La réduction de la vulnérabilité des bâtiments de l'État doit être menée dans un objectif de sécurité des occupants et des usagers du service public, ainsi que par devoir d'exemplarité vis-à-vis des autres maîtres d'ouvrage. La question du financement est posée pour les travaux restant à réaliser : une programmation et un abondement spécifique devront être définis dans la deuxième phase du plan séisme Antilles.

L'annexe 7 liste les opérations réalisées, en cours ou en projet au 31 décembre 2013 pour les bâtiments de l'État.



2.3 Le bâti privé

2.3.1 Les établissements industriels

Les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) font l'objet d'un suivi spécifique par la DEAL. Pour les ICPE au sein des établissements SEVESO, l'arrêté du 4 octobre 2010 relatif à la prévention des risques accidentels au sein des installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation, modifié par l'arrêté du 24 janvier 2011, impose de nouvelles mesures, dont la réalisation, pour les installations existantes, d'une étude permettant de déterminer les moyens techniques nécessaires à leur protection parasismique, à réaliser avant fin 2015.

Près de 200 ICPE soumises à autorisation sont situées aux Antilles ; 3 établissements SEVESO (dont 2 SEVESO seuil haut) sont présentes en Guadeloupe, 7 établissements SEVESO (dont 3 SEVESO seuil haut) en Martinique. Les établissements SEVESO seuil haut font l'objet de plans de prévention des risques technologiques (PPRT), prenant en compte le risque sismique. A Saint-Martin, parmi les 9 ICPE soumises à autorisation, sont présentes 2 centrales EDF limitrophes (actuellement réglementées par 2 arrêtés distincts), dont le cumul des capacités de stockage atteint le seuil SEVESO seuil bas ; une étude sismique a été réalisée en 2012.

L'annexe 8 présente la situation au 31 décembre 2013, au regard du risque sismique, des principales installations classées antillaises, et notamment des installations au sein des établissements SEVESO.

2.3.2 Les établissements d'enseignement privé

Pour la Martinique, les coûts prévisionnels pour les établissements d'enseignement privé s'élèvent à 26,5 M€ avec une estimation de 20 M€ en travaux de confortement et 6,5 M€ en travaux de reconstruction.

Pour l'ensemble Guadeloupe, Saint-Martin et Saint-Barthélemy, les travaux sont estimés à 80 M€ pour un total de 45 établissements.

Il importe que les responsables des établissements d'enseignement privé soient bien informés de la vulnérabilité sismique éventuelle de leurs bâtiments. Des démarches associant les rectorats ont été entreprises en ce sens.

2.3.3 Le logement et les autres bâtiments privés

L'habitat privé, individuel ou petit collectif, paraît souvent très vulnérable au risque sismique. Il est vraisemblable que lors d'un séisme majeur, un grand nombre d'habitations privées s'effondrerait ; or, il est estimé qu'un grand nombre des victimes pourrait, en fonction de l'heure du séisme, être surprises à leur domicile.

Il ne faut plus laisser se construire des habitations vulnérables au risque sismique. Aussi est-il essentiel que les communes avec, lorsque cela est opportun, l'aide

des services de l'État, exercent un contrôle plus strict en matière d'examen des déclarations de travaux, de délivrance de permis de construire, de suivi des travaux et surtout de veille permanente sur les démarrages de chantier sans autorisation. Il est également important que le contrôle régalien du respect des règles de construction (CRC), incluant la rubrique parasismique, soit développé.

Si la réduction de la vulnérabilité du bâti privé n'est pas un des volets chiffrés de la première phase du plan séisme Antilles, des actions ont été entreprises par l'État pour développer une méthodologie de CRC adaptée aux territoires antillais ou des dispositions législatives d'aides fiscales pour la réduction de la vulnérabilité du logement privé.

L'article 38 de la loi n° 2009-594 du 27 mai 2009 pour le développement économique des outre-mer avait ainsi modifié l'article 199 undecies A du Code général des impôts, afin de permettre des réductions d'impôts dans le cas de «travaux de confortement de logements contre le risque sismique». Une circulaire publiée le 27 novembre 2012 au bulletin officiel des finances publiques précise les conditions des réductions d'impôts dans le cas d'investissements de confortement parasismique d'habitations principales de plus de vingt ans en outre-mer².

Par ailleurs, en Martinique, la Région a mis en place une aide régionale à la construction durable (ARCD), prenant en charge les dépenses liées aux études et aux contrôles garantissant le respect des règles parasismiques dans la construction de maisons individuelles de surface de plancher de moins de 170 m² ou de petits immeubles d'au plus 8 logements.

Pour le logement privé, les aides fiscales et les incitations financières devront être accompagnées par d'autres mesures en matière de guide et d'assistance technique, de formation et d'actions de sensibilisation.

Par ailleurs, les entreprises, les établissements commerciaux, notamment les hôtels, les restaurants, les centres culturels, les lieux de culte, les centres de loisirs ou de sports, les grands centres commerciaux peuvent accueillir un grand nombre de personnes. Il est nécessaire que les maîtres d'ouvrage de ces bâtiments connaissent leur vulnérabilité au risque sismique et étudient les voies pour réduire cette vulnérabilité.

²<http://bofip.impots.gouv.fr/bofip/6557-PGP>

3 Actions d'information et de sensibilisation, de formation, d'amélioration de la connaissance, de préparation à la gestion de crise

Les actions d'information et de sensibilisation, de formation, d'amélioration de la connaissance, de préparation à la gestion de crise conduites depuis plusieurs années se sont poursuivies en 2013.



Journées REPLIK de sensibilisation des écoliers de Fort-de-France

★ Les opérations d'information et sensibilisation ont comporté, en 2013, l'organisation des journées REPLIK en Martinique et des actions SISMIK en Guadeloupe, ainsi que des actions menées tout au long de l'année : publications diverses, affichages, séminaires, etc. Les actions réalisées en partenariat avec les acteurs concernés (collectivités, organismes scientifiques, SDIS, rectorats, associations,...) ont été plus ciblées sur les missions et responsabilités de chacun pour réduire de manière concrète le risque, dans la mesure de ses moyens.

★ La formation à la construction parasismique des professionnels du bâtiment des différents corps de métiers (architectes, artisans, ouvriers, distributeurs de matériaux...) reste une action prioritaire à maintenir et à renforcer. La motivation des artisans, de leurs ouvriers et techniciens pour changer leurs pratiques doit être encouragée. Des réunions sur la formation à la construction parasismique menées en octobre 2013 en Martinique et en Guadeloupe, réunissant les services de l'État, les conseils régionaux et les professionnels de la construction, ont permis de partager un état des lieux et des pistes de travail pour la deuxième phase du plan.

★ En matière de connaissance du sol, particulièrement importante pour la tenue au séisme des bâtiments, l'État fait réaliser des micro-zonages sismiques pour la trentaine de communes et collectivités à plus forts

enjeux, accueillant près des trois quarts de la population, en Guadeloupe et Martinique, ainsi qu'à Saint-Martin et Saint-Barthélemy.

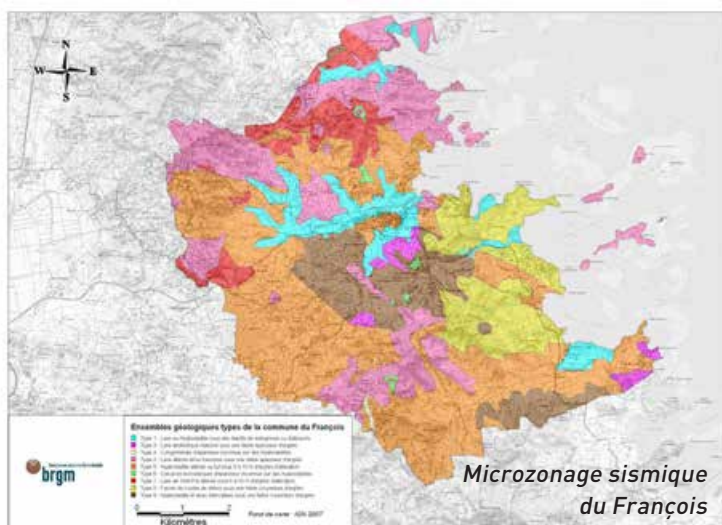
Ces micro-zonages permettent l'élaboration de plans de prévention des risques sismiques (PPRS) dans ces communes ; leur intégration dans les documents d'urbanisme (plans locaux d'urbanisme) permettront de mieux adapter les obligations réglementaires constructives (accélération de référence) à l'aléa local. En 2013, l'élaboration des projets de PPRS « pilotes » sur deux communes de Guadeloupe et deux communes en Martinique a ainsi été entreprise.

En matière de connaissance du risque, des cartographies départementales du risque sismique ont été réalisées en Guadeloupe et en Martinique, permettant d'évaluer les effets et les dommages résultant de différents scénarios possibles de séismes.

Par ailleurs, de nombreuses études et actions globales d'amélioration et de diffusion de la connaissance de l'aléa, de la vulnérabilité et du risque sismique, comprenant l'acquisition de mesures sismiques au sol ou sur un bâtiment aux Antilles, ont également été réalisées par différents organismes scientifiques français entre 2007 et 2013.

★ La préparation à la gestion de crise reste indispensable pour sauver un maximum de vies lors d'un séisme et éviter une aggravation de l'événement. En outre, l'organisation d'exercices de crise permet, au-delà de son objectif premier, de mobiliser et de sensibiliser les collectivités territoriales, le milieu scolaire, le monde de l'entreprise.

L'annexe 9 liste les différentes actions « immatérielles » menées entre 2007 et 2013 en Guadeloupe, en Martinique, à Saint-Martin et à Saint-Barthélemy



4 Évaluation de la première phase du plan (2007 – 2013)

À la création de la première phase du plan, des objectifs avaient été fixés pour la réduction de la vulnérabilité de quatre ensembles prioritaires de bâtiments (bâtiments et infrastructures de gestion de crise, établissements d'enseignement, établissements de santé, résidences de logements sociaux en zone de rénovation urbaine), pour un montant de près d'un milliard d'euros.

L'évaluation des réalisations à fin 2013 montre que, sur la globalité du programme, les objectifs initiaux mesurés en dépenses de travaux effectués ont été largement atteints : plus de 2,4 milliards d'euros auront été investis lors de la première phase du plan (dont 1,4 milliards par l'État). En revanche, les objectifs en termes de nombre de bâtiments à remettre à niveau n'ont pas été atteints pour plusieurs ensembles de bâtiments, et notamment pour les établissements publics d'enseignement du premier degré.

Par ailleurs, il est à noter que les objectifs initiaux définis au lancement du plan étaient fondés sur un état des lieux partiel et très préliminaire de la vulnérabilité du bâti et que d'importants travaux n'y avaient pas été inscrits. Cet état des lieux a, par la suite, été complété et ajusté par les diagnostics de présomption de vulnérabilité réalisés sur les différents ensembles de bâtiments ; des objectifs annuels actualisés ont été redéfinis et validés par le CODIR PSA. Il serait ainsi plus pertinent de considérer l'avancement des travaux au regard des objectifs actualisés et de l'ensemble des travaux à mener.

Des opérations notables ont été réalisées ou engagées au cours de la première phase, mais le bilan est contrasté :

1. Établissements des SDIS : sur 31 centres de secours à renforcer ou à reconstruire, 4 centres sont terminés pour 26,6 M€, 2 centres en travaux pour 17,2 M€ et 12 centres programmés pour 28,9 M€, alors que l'objectif initial se montait à seulement 4M€ de travaux. Par manque de connaissance de la vulnérabilité du bâti, les objectifs initiaux avaient été largement sous-évalués. Ni les conseils généraux, ni les SDIS ne disposent des capacités financières suffisantes pour mener seuls les programmes de mise à niveau des centres. La mesure permettant de recourir au FPRNM pour financer à hauteur maximale de 50 % les projets de renforcement ou reconstruction des centres de secours a été votée par le Parlement jusqu'à fin 2016 ; elle devra vraisemblablement être reconduite.

2. Pour ce qui concerne les bâtiments de gestion de crise relevant de l'État, 6 sites sont terminés pour 40 M€, d'autres sites en travaux pour 64 M€. Cependant, des opérations ne trouvent pas de financement ; de lourds programmes qui n'avaient pas été inscrits dans la première phase sont nécessaires et leurs financements sont recherchés.

3. Pour les autres bâtiments de l'État, les difficultés à réunir les financements ne sont pas moindres. Des choix d'investissement devront être effectués. Une

programmation des travaux à mener et un abondement associé doivent être arrêtés dans la deuxième phase du plan séisme Antilles.

4. Pour ce qui concerne les établissements publics d'enseignement, l'aide de l'État est utile, voire indispensable. Au terme de la première phase, 30 écoles ont été renforcées ou reconstruites pour 73 M€, ce qui correspond à 248 classes, soit de l'ordre de 6000 élèves mis en sécurité, alors qu'il avait été initialement fixé un objectif de 100 écoles terminées avec des dépenses estimées à 97 M€. Le nombre d'écoles mises à niveau est donc nettement plus faible que l'objectif initial : 30 % des objectifs en nombre d'écoles ont été atteints et ce, en utilisant 75 % des moyens financiers prévus. Les programmes de mise à niveau des collèges et lycées prennent forme ; aucun objectif n'avait été chiffré au lancement du plan. Les grandes collectivités pourront vraisemblablement mieux que la plupart des communes mener à bien leurs programmes. Il importe de prendre des mesures pour favoriser les projets de renforcements parasismiques par rapport aux projets de reconstruction : il faut privilégier les opérations qui mettent en sécurité rapidement et de manière optimale élèves et personnels.

5. Pour le secteur de la santé, un objectif de 600 M€ dans le cadre du plan hôpital 2007 avait été avancé. Un montant d'aide FEDER de 35 M€ était également fléché. Fin 2013, 9 centres hospitaliers étaient terminés pour 320 M€, 5 centres (dont les projets phares des CHU de Pointe-à-Pitre et de Fort-de-France) étaient en travaux ou en phase finale de préparation pour un milliard d'euros.

6. Le logement social était inscrit initialement avec une dépense de 83 M€ au titre de la rénovation urbaine. Fin 2013, depuis 2007, plus de 1130 M€ ont été investis pour la construction de plus de 12 000 logements sociaux, y compris dans le cadre de la rénovation urbaine ; 5500 logements ont été livrés et 7700 logements étaient en chantier. En outre, à fin 2013, près de 60 M€ ont été apportés par l'État pour aider les bailleurs sociaux à conforter « parasismiquement » les logements existants, avec environ 6000 logements sociaux renforcés ou en phase de chantier ou d'étude.

Des travaux considérables restent ainsi à mener sur ces ensembles de bâtiments, mais aussi sur les autres ouvrages publics, notamment les bâtiments et infrastructures de gestion de crise des collectivités territoriales. Le programme d'ensemble pour le bâti public est évalué à un montant global de cinq à six milliards d'euros.

Le tableau en annexe 10 donne les dépenses réalisées ou engagées par secteur et par financeur au 31 décembre 2013 et les place en perspective des objectifs initiaux de la première phase.

L'année 2013, dernière année de la première phase du plan séisme Antilles, a été consacrée à la préparation de la deuxième phase du plan.

La première phase, décidée par le gouvernement en janvier 2007, a pu sembler ne pas associer suffisamment les collectivités territoriales dans sa gouvernance. L'implication progressive des collectivités territoriales s'est traduite par la signature des conventions cadre pluriannuelles. Un des objectifs premiers de la deuxième phase sera d'impliquer plus encore les collectivités territoriales dans la définition des objectifs et dans le déploiement du plan.

Le CODIR PSA, réuni le 25 janvier 2013, avait ainsi invité les préfets à convoquer les comités séisme régionaux de Martinique et Guadeloupe (incluant les collectivités de Saint-Martin et Saint-Barthélemy, ainsi que les services de la préfecture déléguée) Réunis en mars 2013, les comités séisme ont souligné l'importance des besoins et les coûts élevés des différents programmes à venir de réduction de la vulnérabilité des populations au risque sismique.

La préparation de la deuxième phase du plan s'est voulue ouverte à toute contribution : les collectivités territoriales, les institutions, les experts, la société civile ont été invités à participer à divers groupes de travail et ateliers coordonnés par les préfets avec l'appui des DEAL et de la CCIAPSA, telles que les réunions organisées en octobre 2013, sur la formation continue des professionnels du bâtiment en matière de construction parasismique, les constructions individuelles et leur vulnérabilité au séisme, les écoles primaires publiques et les aides de l'État pour la réduction de leur vulnérabilité. Il était attendu des propositions en matière d'objectifs partagés à atteindre en 2020 à la fin de la deuxième phase du plan comme à plus long terme, de méthodes de collaboration et de moyens à mettre en œuvre (politiques, financiers, industriels, techniques, scientifiques...), ainsi que de gouvernance locale dans le déploiement du plan.

Deux conclusions ont été partagées avec les collectivités territoriales :

- ★ La nécessité de prioriser les projets et les programmes ;
- ★ L'intérêt à chercher la meilleure efficacité de chaque projet et à privilégier, lorsque cela est possible, les renforcements parasismiques plutôt que les reconstructions.

Les coûts élevés des opérations sont un frein au déploiement du plan. Un effort important des acteurs concernés devra être conduit pour développer et privilégier les projets de renforcement parasismique plutôt que les reconstructions. Les techniques évoluent et il ne serait pas responsable de ne pas utiliser tous les progrès scientifiques et techniques qui permettent de mettre la population en sécurité plus rapidement et à bien moindre coût.

Le programme d'ensemble pour le bâti public reste évalué à un montant global de cinq à six milliards d'euros. Plus d'un milliard d'euros ont déjà été dépensés durant la première phase du plan.

Il peut être envisagé que, pour la suite du plan séisme Antilles:

- ★ Le fonds de prévention des risques naturels majeurs

(FPRNM) pourrait contribuer, selon les prévisions et les capacités actuelles, à hauteur d'environ un milliard d'euros.

- ★ Les autres lignes budgétaires de l'État (hors santé) et l'Europe apporteraient un milliard d'euros également.
- ★ Les bailleurs sociaux apporteraient de l'ordre de 500 millions d'euros pour le confortement parasismique de leurs parcs de logements.
- ★ Un milliard d'euros correspondrait au secteur de la santé avec les financements spécifiques de ce secteur.
- ★ Un milliard et demi d'euros pourrait être apporté par l'ensemble des collectivités territoriales.

En outre, des mesures fiscales non prises en compte dans les montants indiqués ci-dessus ou des aides directes en faveur des **propriétaires privés** devront être développées. Leurs coûts ne sont pas évalués précisément à ce stade mais l'ampleur des travaux à réaliser sur le bâti privé (logements, ERP, bâtiments des entreprises, etc.) **pourrait être du même ordre que pour le bâti public.**

Les montants élevés des investissements nécessités par la réduction de la vulnérabilité sismique des Antilles imposent, lorsqu'il s'agit de construction nouvelle ou de reconstruction, de s'assurer de la durabilité des investissements. Ainsi appartient-il aux maîtres d'ouvrage et notamment à l'État de veiller à intégrer également les autres risques naturels, et notamment le risque volcanique, ainsi que les risques technologiques induits.

Lancé en 2007, le plan séisme Antilles est arrivé au terme de sa première phase (2007-2013). Compte tenu des enjeux humains, il faudra maintenir, dans la deuxième phase du plan, des objectifs relativement ambitieux, malgré le contexte économique difficile. **Chacune des collectivités territoriales doit s'approprier le plan séisme Antilles et en faire un impératif budgétaire année après année. Le rythme d'ouverture des chantiers de renforcement ou reconstruction du bâti vulnérable doit être accéléré.**

Cette accélération concerne les bâtiments nombreux des collectivités territoriales mais également ceux de l'État. La responsabilité de l'État est entière pour ce qui concerne ses propres bâtiments; elle est engagée, pour son rôle en matière de sécurité ou au travers des aides financières nationales et de ses actions incitatives, pour de nombreux autres bâtiments publics ou privés. La responsabilité de tous (État, collectivités territoriales, professionnels de la construction, acteurs de la vie civile, citoyens) est engagée, ne serait-ce que vis-à-vis des plus jeunes ou des générations futures.

Nous disposons peut-être de suffisamment d'années pour éviter une catastrophe majeure dans les Antilles françaises. Aussi, le plan séisme Antilles doit devenir une véritable priorité collective et se traduire dans les choix d'investissement des citoyens antillais, des collectivités territoriales comme dans ceux de l'État.

5 Annexes référencées dans le présent bilan

Annexe 1 : Les établissements des SDIS.

Annexe 2 : Les bâtiments de gestion de crise de l'État.

Annexe 3 : Les établissements de santé.

Annexe 4 : Les écoles primaires publiques.

Annexe 5 : Les collèges et lycées publics.

Annexe 6 : Le logement social.

Annexe 7 : Le bâti de l'État (hors gestion de crise).

Annexe 8 : Les établissements industriels.

Annexe 9 : Les actions d'information et de sensibilisation, de formation, d'amélioration de la connaissance, de préparation à la gestion de crise.

Annexe 10 : Tableau de synthèse des financements au 31 décembre 2013.

ANNEXE N° 1

Les établissements des SDIS - (bilan au 31 décembre 2013)

Commune ou lieu-dit	Nom de l'établissement	Nombre estimé de personnes dépendant du centre	Année du début des travaux	Année de livraison	Coût total (M€)	Aide de l'État (M€)
GUADELOUPE						
LIVRÉS						
Morne-à-l'Eau	CS			2003	1,5	
Abymes	État-major - CSP	76270		2011	10,7	1,9
Totaux	Terminés (en phase 1 du PSA)	76270			10,7	1,9
EN TRAVAUX						
Basse-Terre	CSP	11962	2010	2014	9	3,5
Totaux	En travaux	11962			9	3,5
PROJETS						
Trois-Rivières	CS	8939	2015	2016	3	
Pointe-Noire	CS	7101	2015	2016	3	
Sainte-Anne	CS	24781		2020	4	
Sainte-Rose	CS	20545		2020	4	
Jarry	CS	30745		2020	2,5	
Marie-Galante	CPI	11766		2020	2,5	
Centre nautique	CS			2020	2	
Maison de feu	CS			2020	5	
Totaux	En projet	103877			26	
MARTINIQUE						
LIVRÉS						
Schoelcher	CS					
Le François	CS					
Le Robert	CS	24208		2009	3,17	1,8
Rivière-Pilote	CS	12971		2009	0,7	0,995
Fort-de-France	CSP	89890	2010	2014	12	4,5
Totaux	Terminés (en phase 1 du PSA)	127069			15,87	7,295
EN TRAVAUX						
Fort-de-France	État-major		2012	2014	8,21	4,105
Totaux	En travaux				8,21	4,105
PROJETS						
Le Lamentin	CS	39764	2014	2016	3,55	1,78
Rivière-Salée	CS	13179	2014	2016	3,23	1,61
Trois-Îlets	CS	11645	2014	2016	2,30	1,15
Basse-Pointe	CPI	6475	2014	2016	2,22	1,11
Case-Pilote	CPI	6016	2014	2016	2,25	1,13
Le Vauclin	CPI	9216	2014	2016	2,24	1,12
Le Diamant	CPI	6191	2014	2016	1,77	0,89
Fort-de-France	CS Antenne urbaine		2014	2016	1,73	0,87
Le Marin - Sainte-Anne	CSP	13738	2014	2016	2,97	1,49
Saint-Joseph	CPI	17048	2014	2016	2,14	1,07
Gros-Morne	CPI	10826	2014	2016	2,23	1,12
Saint-Esprit	CPI	9278	2014	2016	2,23	1,12
La Trinité	CSP	13 742		2020	3,23	
Sainte-Marie	CIS	18 160		2020	2,30	
Ducos	CIS	17 345		2020	2,30	
Le Lorrain	CS	7 526		2020	0,80	
Le Marigot	CPI	3 650		2020	0,60	
Totaux	En projet	203799			38,09	14,44
SAINT-BARTHÉLEMY						
PROJETS						
Saint-Barthélemy	SCIS	9171		2016		
SAINT-MARTIN						
LIVRÉS						
Marigot	CSP	36992		2004	1,5	

CSP : centre de secours principal
CS : centre de secours
CPI : centre de première intervention

ANNEXE N° 2

Les bâtiments de gestion de crise de l'État - (bilan au 31 décembre 2013)

Région / collectivité	Bâtiments de gestion de crise	Opération	Coût objectifs initiaux 1re phase (M€)	Coût projets terminés (M€)	Coût projets en cours (M€)	Coût projeté (M€)	Année début	Année fin
INTERIEUR								
M	Bâtiment D préfecture	C			19,00		2006	2014
M	PC des 3 sous-préfectures	Rf				0,50		
M	Installation télétransmission	E				0,40		
M	Hôtel de police de Fort-de-France	C				32,00	2003	2017
G	Hôtel de police Pointe-à-Pitre	C	20,00	22,10				2009
G	Gendarmerie Saint Claude	Rf		0,60				2008
G	Bâtiment hélicoptère au Raizet	Rf				0,20		
G	Section aérienne gendarmerie	C				1,30		
G	Hôtel de police de Basse-Terre	C	8,00					
St M	Préfecture déléguée (St Martin)	C						
TOTAUX Intérieur			48,75	22,70	19,00	34,40		
DEFENSE								
M	Centre inter-médical armées	C		3,30				2008
M	Casernement Desaix	C		9,30				2008
M	Bâtiment 039 EMIA	C				2,20	2013	2016
M	PC crise	C		0,50		1,50	2012	2014
M	Alimentation interarmées	C				6,70	2015	2016
M	3 hangars hélicoptères	Rf				1,50		
G	DAT transmission	C		3,68	0,72			
TOTAUX Défense			4,66	16,78	0,72	11,90		
OUTRE-MER								
M	Casernement 1er RSMA	C	1,90		3,10			
G	3 bâtiments 2ème RSMA	C	1,90		2,40			
TOTAUX Outre-mer			3,80	0,00	5,50	0,00		
MEDDE - MLET								
G	DEAL St-Phy	C			21,00		2011	2015
TOTAUX MEDDE - MLET			20,44	0,00	21,00	0,00		
AUTRES								
M	RFO	C	18,00	0,00	18,00			
TOTAUX autres			18,00	0,00	18,00	0,00		
TOTAUX ETAT			95,65	39,48	64,22	46,30		

G : Guadeloupe
M : Martinique
St M : Saint-Martin

C : Construction
Rf : Renforcement
E : Études

ANNEXE N° 3
Les établissements de santé - (bilan au 31 décembre 2013)

Établissement	Commune	Opération	Nombre de lits	Année du début des travaux	Année de livraison	Coût total (M€)	Financement État (M€)
GUADELOUPE							
Terminés							
Centre hospitalier de Monteran - psychiatrie adulte	Saint-Claude	Reconstruction	132	2006	2008	20	2,9
Site du CHU de Pointe-à-Pitre - psychiatrie adulte	Pointe-à-Pitre	Reconstruction	75	2006	2008	10,7	1,6
Clinique Les Eaux Vives - centre d'hémodialyse	Basse-Terre	Construction	25	2008	2010	4,57	2,285
Centre hospitalier de la Basse Terre - bâtiment d'hospitalisation	Basse-Terre	Construction	250	2006	2010	30	10,7
	Totaux		482			65,275	17,485
En travaux ou en projet							
Centre hospitalier de Capesterre-Belle-Eau	Capesterre-Belle-Eau	Reconstruction et extension	211	2008	2014	70	1,5
Centre de gérontologie	Raizet (Les Abymes)	Reconstruction	306	2006	2015	96	2,2
Hôpital Louis Daniel Beauperthuy	Pointe-Noire	Reconstruction	257	2011	2017	75	0,7
Futur CHU de Pointe-à-Pitre	Pointe-à-Pitre	Construction	717	2016	2020	590	590
	Totaux		1491			831	594,4
MARTINIQUE							
Terminés							
CHU - pôle mère-enfant	Fort-de-France	Construction	88		2008	55	15
Clinique Saint-Paul - bâtiments d'hébergement	Fort-de-France	Reconstruction	157		2008	3,7	0,7
Hôpital	Le François	Construction	50		2011	12,5	5,5
Hôpital du Lamentin	Le Lamentin	Construction	530		2011	180	20,6
	Totaux		825			251,2	41,8
En travaux ou en projet							
Centre hospitalier Louis Domergue	La Trinité	Reconstruction	155		?	65	0
Plateau technique du CHU de La Meynard	Fort-de-France	Reconstruction	191	2013	2017	169	93
Hôpital de Saint-Joseph	Saint-Joseph	Reconstruction	60			12	7,2
	Totaux		251			181	100,2
SAINT-MARTIN							
Terminés							
Centre hospitalier Louis Constant Fleming - psychiatrie	Saint-Martin				2013	3,2	

Financement Assurance Maladie (M€)	Financement FEDER (M€)	Financement Conseil régional (M€)	Financement Conseil général (M€)	Financement hôpital (M€)	Financement autre (M€)	Observations
	7	0,6		9,5		Plan Hôpital 2007
	3,7			5,4		Plan Hôpital 2007
				2,29		Plan Hôpital 2012
	3	5		11,3		Plan Hôpital 2012
0	13,7	5,6	0	28,49	0	
30	0	4,1	26	8,4	0	Financement ARS
49,3	1,9	6,6	21,7	12,1	2,2	Financement ARS
38				35,9	0,4	Tranche ferme livrée fin 2014, démarrage tranche conditionnelle début 2015
117,3	1,9	10,7	47,7	56,4	2,6	
	20,3	4,1	3,5	10	2	Plan Hôpital 2007
		3				Plan Hôpital 2007
		1		6		
	44,4	13	12,9	87,6	2	Plan Hôpital 2007 - Financement autre : CACEM
0	64,7	21,1	16,4	103,6	4	
						Opération reportée en attendant le rétablissement financier du CHU Martinique
	34,8	16,9			24,5	Plan Hôpital 2012
	0,9	1,2		2,6		Plan Hôpital 2007 (sous dérogation)
0	35,7	18,1	0	2,6	24,5	
1,5				1,7		Aide de 50 % par le PRISM (Plan régional d'investissement en santé mentale)

ANNEXE N° 4**Les écoles primaires publiques - (bilan au 31 décembre 2013)****Écoles terminées**

	Nombre d'écoles	Nombre de classes	Coût total éligible (M€)	Communes (M€)	Autres collectivités (M€)	FEDER (M€)	Total État (M€)	MOM (BOP 123) (M€)	MEDDE (FPRNM) (M€)	Autre État (M€)	Autres (M€)
Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Barthélemy	20	161	53,50	16,86	3,26	8,87	20,46	8,41	9,07	2,98	4,04
Martinique	10	87	19,83	3,55	2,99	8,77	4,53	0,00	1,39	3,15	
TOTAL	30	248	73,33	20,41	6,25	17,64	25,00	8,41	10,46	6,12	4,04

Écoles conventionnées*

	Nombre d'écoles	Nombre de classes	Coût total éligible (M€)	Communes (M€)	Autres collectivités (M€)	FEDER (M€)	Total État (M€)	MOM (BOP 123) (M€)	MEDDE (FPRNM) (M€)	Autre État (M€)	Autres (M€)
Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Barthélemy	9	77	25,48	5,29	0,07	3,87	16,25	7,39	8,86	0,00	0,00
Martinique	24	243	50,79	8,46	3,04	5,80	30,83	7,02	19,40	4,41	2,66
TOTAL	33	320	76,27	13,76	3,11	9,67	47,08	14,40	28,26	4,41	2,66

* dont les travaux ne sont pas terminés

Écoles terminées et conventionnées

	Nombre d'écoles	Nombre de classes	Coût total éligible (M€)	Communes (M€)	Autres collectivités (M€)	FEDER (M€)	Total État (M€)	MOM (BOP 123) (M€)	MEDDE (FPRNM) (M€)	Autre État (M€)	Autres (M€)
Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Barthélemy	29	238	79	22	3	13	37	16	18	3	4
Martinique	34	330	71	12	6	15	35	7	21	8	3
TOTAL	63	568	150	34	9	27	72	23	39	11	7

ANNEXE N° 5

Collèges et lycées publics - (bilan au 31 décembre 2013)

Collèges*

Établissement	Commune	Nombre d'élèves	Année début	Année fin	Opération	Coût projet (M€)	CG (M€)	Aide de l'État FPRNM (M€)	Aide de l'État MOM (M€)	Aide FEDER (M€)	Autres (M€)
Collèges Guadeloupe											
Général de Gaulle	Le Moule	900	2013	2015	Rf	10,88	6,53	4,35	0	0	0
F. Balin	Anse-Bertrand	400	2013	2015	Rf	1,94	1,17	0,77	0	0	0
Bébel	Sainte-Rose	900	2013	2015	Rf	14,39	8,64	5,75	0	0	0
N. de Kermadec	Pointe-à-Pitre	400	2013	2015	Rf	2,06	1,23	0,83	0	0	0
G. Saint Ruf	Capesterre B. E.	700	2013	2015	Rf	11,43	6,86	4,57	0	0	0
Matouba	Deshaies	300	2014	2015	Rf	3,24	1,94	1,3	0	0	0
TOTAUX		3600				43,94	26,37	17,57	0	0	0

Collèges Martinique											
Marigot	Fort-de-France	200	2012	2013	Rf	1,48	0,00	0,59	0,00	0,89	0,00
Rivière-Pilote	Rivière-Pilote	900	2012	2013	Rf	1,13	0,00	0,45	0,00	0,68	0,00
Dillon 1	Fort-de-France	1200	2012	2014	Rf	4,78	2,87	1,91	0,00	0,00	0,00
Le Marin	Le Marin	1100	2012	2015	Rf	2,98	1,79	1,19	0,00	0,00	0,00
Morne-Rouge	Morne-Rouge	300	2012	2015	E	1,45	0,87	0,58	0,00	0,00	0,00
Morne-Rouge	Morne-Rouge	300	2015	2017	C	9,55	5,73	3,82	0,00	0,00	0,00
TOTAUX		4000				21,36	11,25	8,54	0,00	1,57	0,00
TOTAUX Antilles – collèges		7600				65,3	37,62	26,11	0	1,57	0
TOTAUX Antilles – collèges travaux terminés		1100				2,61	0	1,04	0	1,57	0
TOTAUX Antilles - collèges conventionnés (travaux non terminés)		6500				62,69	37,62	25,07	0	0	0

*Collèges publics pour lesquels une convention individuelle a été signée entre la collectivité et l'État

Lycées

Établissement	Commune	Nombre d'élèves	Année début	Année fin	Opération	Coût projet (M€)	CR (M€)	Aide de l'État FPRNM (M€)	Aide de l'État MOM (M€)	Aide FEDER (M€)	Autres (M€)
Lycées Guadeloupe											
Baimbridge	Pointe-à-Pitre	2400				170,00		20,00			
TOTAUX		2400				170,00	0,00	20,00	0,00	0,00	0,00

Lycées Martinique*											
Victor Fouche (provisoire)	Fort-de-France	1200	2011	2015	Rf	24,08	14,58	5,00	4,50	0,00	0,00
3 lycées	Martinique		2012	2014	Rf	1,75	0,35	0,00	0,00	1,40	0,00
Schoelcher	Fort-de-France	1200	2013	2016	D-C	53,10	42,48	10,62			
TOTAUX		2400				78,93	57,41	15,62	4,50	1,40	0,00
TOTAUX Antilles – lycées		4800				248,93	57,41	35,62	4,50	1,40	0,00
TOTAUX Antilles – lycées travaux terminés		0				0	0	0	0	0	0
TOTAUX Antilles – lycées conventionnés (travaux non terminés)		2400				78,93	57,41	15,62	4,50	1,40	0,00

*Lycées publics pour lesquels une convention a été signée entre l'État et la collectivité

C : construction ; D : démolition ; E : études ; M : modulaire ; Rf : renforcement

ANNEXE N° 6
Logement social - (bilan au 31 décembre 2013)

Opération	Maître d'ouvrage	Nombre de logements à démolir, renforcer ou construire	Nombre de logements mis en chantier	Nombre de logements démolis	Nombre de logements livrés	Année engagement	Année du début des travaux	Année de livraison	Coût total (en M€)	Collectivités (en M€)	Bailleurs sociaux (en M€)	État - MOM (en M€)	État - MOM conforment PS (en M€)	Défiscalisation (en M€)	État - ANRU (en M€)	État - FPRNM (en M€)	État - autre (en M€)	Autre (en M€)
Constructions et réhabilitations dans le cadre de la rénovation urbaine – Guadeloupe et Saint-Martin																		
Rénovation urbaine Pointe-à-Pitre et Abymes – Construction de logements neufs		1605	1057		799		2009,00		242		27,46	46,54		63	105			
Rénovation urbaine Pointe-à-Pitre et Abymes – Réhabilitation		645	645		645		2010,00	2012										
Totaux		2250	1702	0	1444				242	0	27,46	46,54		63	105	0	0	0
Développement du parc locatif hors rénovation urbaine – Guadeloupe et Saint-Martin																		
Construction de logements neufs		1108	1108	0	1108	2007	2008,00	2011	95	1,2	55,8	27		11				
Construction de logements neufs		961	961	0	961	2008	2009,00	2012	95	1,3	58,7	23		12				
Construction de logements neufs		745	745	0	730	2009	2010,00	2013	98	1,2	54,8	27		15				
Construction de logements neufs		1407	1300	0	750	2010	2011,00		207	2	120	41		44				
Construction de logements neufs		1224	1100	0	450	2011	2012,00		201	1	120	31		49				
Construction de logements neufs		1241	700	0	20	2012	2013,00		193	1	111	34		47				
Construction de logements neufs		1608	100	0	0	2013			218	1,5	120,5	35		61				
Totaux		8294	6014	0	4019				1107	9,2	640,8	218	0	239	0	0	0	0
Travaux de confortement parasismique des logements – Guadeloupe et Saint-Martin																		
Phase 1 du programme de confortement de la SIG	SIG	751	751		729	2009	2009,00	2011	7,5	0	3,4		2,1				2	
Phase 2 du programme de confortement de la SIG	SIG	1086	750		350	2010 à 2012	2010,00		31	0	11		8			10	2	
Phase 3 du programme de confortement de la SIG	SIG	1505	0		0	2013 à 2015	2012,00		30	0	10		10			10		
Totaux		3342	1501	0	1079				68,5	0	24,4	0	20,1	0	0	20	4	0

MARTINIQUE

Constructions et réhabilitations dans le cadre de la rénovation urbaine - Martinique

Opération	Maître d'ouvrage	Nombre de logements à démolir, renforcer ou construire	Nombre de logements mis en chantier	Nombre de logements démolis	Nombre de logements livrés	Année engagement	Année du début des travaux	Année de livraison	Coût total (en M€)	Collectivités (en M€)	Baillleurs sociaux (en M€)	État - MOM (en M€)	État - MOM (en M€)	État - ANRU (en M€)	État - FPRNM (en M€)	État - autre (en M€)	Autre (en M€)
Rénovation urbaine Fort-de-France - démolition des logements de la résidence Les Orchidées à Floréal-Godissart				80	0	2006	2006	2012	0,881		0,176			0,705			
Rénovation urbaine Fort-de-France quartier du Bon Air - démolition de 3 immeubles de 320 logements au total		320		0		2012	2015		41,4	5,3				22,78		0,486	12,9
Rénovation urbaine Fort-de-France quartier du Bon Air - construction de 500 logements dont 320 logements sociaux		500				2012											
Totaux		820	0	80	0				42,281	5,3	0,176	0	0	23,485	0	0,486	12,9
Développement 2013 du parc locatif /c rénovation urbaine - Martinique																	
Construction de 561 logements sociaux		561							7,6								7,6
Confortement de 759 logements		759							1,84			1,84					
Totaux		1320	0	0	0				9,44	0	0	1,84	0	0	0	0	7,6
Travaux de confortement par assisisme des logements - Martinique																	
Résidence Les Alizés à Fort-de-France	SIMAR	314				2011	2011		4,06		1,83					1,22	
Résidence la Jetée à François	SIMAR	56				2011	2011		1,012		0,4554					0,30	
Résidence Beauséjour à Trinité	SIMAR	229				2011	2012		3,77		1,70					1,13	
Résidence Bel-Air à Fort-de-France	SIMAR	Talus				2012	2012		0,15		0,11					0,05	
Résidence Calebasse à Fort-de-France	SIMAR	110				2012	2012		1,63		0,73					0,49	
Résidence Dillon (H, L et N) à Fort-de-France	SIMAR	48				2013	2013		1,2		0,6128					0,4	
Résidence Ste-Catherine à Fort-de-France	SIMAR	62				2013	2012 ou 2013		0,9		0,36					0,3	
Résidence Fond d'Or à Marigot	SIMAR	40				2013	2013		0,50		0,17					0,17	
Résidence Batelière à Schoelcher	OZANAM	625				2013	2013		2,75		1,79					0,96	
Résidence Harmonies à Fort-de-France	SIMAR	118				2013	2013		1,2		0,48					0,42	
Résidence Dillon Nord-Sud à Fort-de-France	SIMAR	398				2013	2013		3,55		1,42					1,24	
Résidence Dillon Autoroute à Fort-de-France	SIMAR	292				2013	2013		2,63		1,05					0,92	
Résidence Les Balisiers à Fort-de-France	SIMAR	168				2014	2014		1,2		0,42					0,42	
Résidence Diaka à Marin	SIMAR	19				2014	2014		0,69		0,3744					0,24	
Résidence Petit-Manoir à Lamentin	SIMAR	123				2014	2014		2,1		0,89					0,75	
Résidence Petit-Bourg à Rivière-Salée	SIMAR	20				2014	2014		0,42		0,195					0,15	
Diagnosics approfondis	SMHLM																
Totaux		2622	0	0	0				27,75	0	12,57	0	0	0	9,15	0	0

Suite ANNEXE N° 6

Logement social Guadeloupe, Saint-Martin et Martinique

Nombre total de logements concernés (toutes opérations) 18648

Nombre total de logements concernés par le développement du parc locatif (y compris rénovation urbaine) 10434

Nombre total de logements concernés par les opérations de renforcement 5964

Toutes opérations

Opération	Maître d'ouvrage	Nombre de logements à démolir, renforcer ou construire	Nombre de logements à démolir, renforcer ou construire	Nombre de logements démolis	Nombre de logements livrés	Année engagement	Année du début des travaux	Année livraison	Coût total (en M€)	Collectivités (en M€)	Bailleurs sociaux (en M€)	État - MOM (en M€)	État - MOM conforment PS (en M€)	État - ANRU (en M€)	État - FPRNM (en M€)	État - autre (en M€)	Autre (en M€)
Terminés fin 2013				80	6542				646,84	5,13	302,71	140,12	4,62	68,09	3,22	2,59	0,00
En travaux fin 2013			10076						566,76	2,57	275,58	89,42	18,68	37,61	20,84	1,41	0,00

Développement du parc locatif (y compris rénovation urbaine)

Terminés fin 2013				80	5463				629,57	5,13	295,87	140,12	0,00	68,09	0,00	0,00	0,00
En travaux fin 2013			7716						502,31	2,57	252,07	89,42	0,00	37,61	0,00	0,00	0,00

Renforcement parasismique

Terminés fin 2013				0	1079				17,27	0,00	6,85	0,00	4,62	0,00	3,22	2,59	0,00
En travaux fin 2013			2360						64,44	0,00	23,52	0,00	18,68	0,00	20,84	1,41	0,00

ANNEXE N°7

Bâti de l'État (hors gestion de crise) - (bilan au 31 décembre 2013)

	Bâti de l'État (hors gestion de crise)	Type d'opération	Nombre de personnes	Coût objectif 1 ^{re} phase (M€)	Coût projets terminés (M€)	Coût projets en cours (M€)	Coûts annexes (M€)	Coût projeté (M€)	Année début	Année fin
INTERIEUR										
M	Sous-préfecture de Saint-Pierre	C	35	2,8						
M	Ancien bâtiment des douanes	Rf	100					1,2		
G	Préfecture bâtiment ALITUR	Rf	90	5					2011	
G	Préfecture CHORUS	Rf	299		1,4				2010	2011
TOTAUX «Intérieur»			524	48,75	1,4	0	0	1,2		
DEFENSE										
M	Quai des Avisos	Rf				5,6			2012	2013
TOTAUX «Défense»			0	4,66	0	5,6	0	0		
MEDDE - METL										
M	DEAL Schoelcher	C	75			3,25	0,65	3,9	2010	2015
G	DEAL VEFA Abymes		200			10,4			2011	2013
G	DM Pointe-à-Pitre		58					2,1	2014	2017
TOTAUX MEDDE METL			333	20,44	0	13,65	0,65	6		
Enseignement Recherche										
M	IUFM Fort-de-France		500			3,8	0,7		2009	2016
M	Restaurant universitaire		1075			4,5	1,5		2010	2016
M	Pole recherche CEREGMIA		900			15	5,5		2010	2016
G	Rectorat Pointe-à-Pitre	Rf	100		0,1				2011	2012
G	Rectorat Abymes	C	350			20			2011	2015
TOTAUX «Enseignement +R»			2925		0,1	43,3	7,7	0		
FINANCES ECONOMIE										
G	DIECCTE Gourbeyre	Rf	132		0,9				2011	2012
G	DRFIP Basse-Terre	C							2013	2017
G	Finances Basse-Terre	Rf	80		0,1				2007	2007
AGRICULTURE										
M	DAAF bâtiment A	Rf	85		0,4		0,7		2007	2010
G	DAAF Abymes et Basse-Terre	Rf	140		0,2				2008	2010
JUSTICE										
M	Tribunal administratif Fort-de-France		80			4,5	0,9	5,4	2010	2016
G	Tribunal administratif de Basse-Terre	C				4,5			2014	2017
G	TGI Pointe-à-Pitre		116						2012	2016
SANTE Jeunesse Sports										
G	DJSCS ARS Basse-Terre	Rf	238		0,5				2011	2011
CULTURE										
G	DRAC Basse Terre		30			1,3			2012	2016
TOTAUX autres ministères			901	0	2,1	10,3	1,6	5,4		
TOTAUX GLOBAUX ETAT			4683	73,85	3,6	72,85	9,95	12,6		

C : construction
Rf : renforcement

ANNEXE N° 8
Établissements industriels- (bilan au 31 décembre 2013)

Établissement	Opération	Année de début de l'opération	Année de fin de l'opération	Observations
Établissements SEVESO				
SARA (Société anonyme de la raffinerie des Antilles), Baie-Mahault (SEVESO seuil haut)	Renforcement du bac R1		Réalisé 2013	Études de tenue sismique remises le 22/04/2009, demandant le renforcement du bac R1. Études de tenue des canalisation achevées en 2011. L'établissement fait l'objet d'un PPRT approuvé le 05/09/2011. Conformité confirmée. L'établissement fait l'objet d'un PPRT approuvé le 05/09/2011. L'établissement doit au titre de l'AM du 4 octobre 2010 actualiser ces études sismiques (échéance réglementaire : 31/12/2015 pour la fin des études et la remise de l'échéancier de travaux). L'arrêté de mise en demeure du 17/08/2010 imposait l'achèvement des travaux de mise en conformité sismique au 31/03/2013. L'exploitant a choisi l'option de diminuer le niveau d'exploitation de ses bacs pour garantir leur tenue au séisme. La baisse de niveau d'exploitation est effective depuis mi-2013. L'étude confirmant que les bacs ainsi exploités résistent au séisme est en cours d'examen.
	Mise en conformité cuvette 2 et canalisation		2016	
	Mise en conformité cuvette 1 et canalisation			
	Mise en conformité cuvette 3 et canalisation		2017	
Rubis Antilles Guyane, Baie-Mahault (SEVESO seuil haut)	Étude IRSN sur la conformité du centre emplisseur de gaz		2007	
	Étude séisme au titre de l'AM du 4 octobre 2010	2013	A définir	
GEIAP, Abymes (SEVESO seuil bas)	Renforcement réservoirs AVGAS, construction d'un nouveau réseau et d'une nouvelle réserve d'eau d'incendie		Réalisé	
	Renforcement des 3 réservoirs principaux		En cours	
Autres établissements				
EDF SEI, Jarry Sud	Réduction du risque à la source (suppression de stockages aériens, remplacement de réservoirs enterrés)		Réalisé	APC séisme du 26/04/2007. Travaux terminés.
EDF SEI, Jarry Nord	Remise en conformité des bacs		Réalisé	APC séisme du 26/04/2007. Les travaux de mise aux normes ont été terminés en janvier 2014. L'arrêt définitif des moteurs est planifié fin 2014, parallèlement à la mise en service de la nouvelle centrale EDF PEI Pointe Jarry.

Établissement	Opération	Année de début de l'opération	Année de fin de l'opération	Observations
Établissements SEVESO				
MARTINIQUE				
Site de dépôt de stockage de produits explosifs du Groupement d'intérêt économique Croix Rivail (SEVESO seuil haut)	Diagnostic sismique		Réalisé	Le diagnostic n'a pas montré la nécessité de travaux de confortement. L'établissement fait l'objet d'un PPRT approuvé le 24/11/2011.
SARA (Société anonyme de la raffinerie des Antilles) (SEVESO seuil haut)	Étude complémentaire au diagnostic approfondi		Prévue pour mars 2013	L'établissement fait l'objet d'un PPRT approuvé le 18/11/2013. Suite aux études sismiques, et la nécessité des travaux, l'exploitant doit nous présenter les diagnostics approfondis fin 06/2014 pour leur réalisation.
Société Antilles gaz (SEVESO seuil haut)	Diagnostic sismique		Réalisé	L'établissement fait l'objet d'un PPRT approuvé le 18/11/2013. Suite aux études sismiques, et la nécessité des travaux disproportionnés, le réservoir sous talus de 1000 m3 doit être rapidement démantelé.
Centrale EDF Bellefontaine (SEVESO seuil bas)	Étude sismique			Fermeture en 2014.
Distillerie St James (SEVESO seuil bas)	Étude sismique			A programmer dans le cadre de l'application de l'AM du 04 octobre 2010 modifié.
Distillerie La Mauny (SEVESO seuil bas)	Étude sismique			A programmer dans le cadre de l'application de l'AM du 04 octobre 2010 modifié.
Usine de production de détergents Prochimie (SEVESO seuil bas)	Étude sismique			A programmer dans le cadre de l'application de l'AM du 04 octobre 2010 modifié.
SAINT-BARTHÉLEMY				
2 centrales EDF	Étude sismique			La centrale BF1 doit être mise hors service sous quelques mois. La centrale BF2 a été édifiée selon les préconisations de la norme Eurocode 8.
SAINT-MARTIN				
2 centrales EDF	Étude sismique			Le fonctionnement des 2 centrales est actuellement réglementé par 2 arrêtés distincts. Un arrêté global sera prochainement proposé dans le cadre de la construction en cours de la future tranche 3 (site Seveso seuil bas). APC séisme du 25/10/2011. Étude sismique réalisée le 30/03/2012. Les travaux de mise aux normes n'ont pas encore été réalisés.

ANNEXE N° 9

Actions immatérielles- (bilan au 31 décembre 2013)

9.1. Information et sensibilisation au risque sismique. Actions 2007-2013

Les actions d'information et de sensibilisation suivantes ont été réalisées au cours de la première phase du plan séisme Antilles (2007-2013). L'ensemble de ces actions représente un montant total de près de 3M€.

Année de réalisation	ACTION
	GAUDELouPE, SAINT-MARTIN, SAINT-BARTHÉLEMY
2013	Réalisation d'un film viral sur la prévention du risque sismique et mise en ligne sur Internet. Actions de prévention Sismik : publications presse, séminaires handicapés, sismos des écoles (renouvellement de 2 appareils), simulateur de séismes (déplacement), déplacement du simulateur de séismes du centre de préparation aux risques sismiques (CPRS/AGEV) à Marie-Galante.
2012	Séminaire sur la responsabilité juridique et pénale des élus au regard du risque sismique du 23 juin 2012. - 40 sessions d'information sur la prévention du risque sismique (cible : communes, administrations, associations). - 7 rencontres d'information sur la construction parasismique (grand public) avec le CAUE. - Diffusion à toutes les communes d'un « pack SISMik » regroupant des brochures « face au séisme organisons nous ! (plan familial de mise en sûreté) », des dépliants « 6 recommandations pour construire parasismique » et des clés USB SISMik regroupant les supports sous format informatique. - Publication de 14 bandeaux SISMik en première page de « France Antilles ». - Publication SISMik dans le magazine « nouvelle semaine » (4). - 6 publications bimensuelles dans le magazine « les nouvelles de l'immobilier ». - Publication encart SISMik sur les 200 000 cartes routières IGN Guadeloupe édition 2012. - Affichage 8m² SISMik pour 1 an. - Affichage 3 bus SISMik novembre 2012. - Reproduction de 100 DVD reprenant les 14 reportages « SISMik » diffusés sur Guadeloupe première en 2011/2012 + version internet. - Reprographie brochure « prévention en milieu scolaire » (35 000 ex.). - Poursuite de l'action « simulateur de séismes » dans les établissements du second degré avec le rectorat.
2011	• Publications (Papillon, France Antilles, TV Mag, Nouvelles de l'Immobilier, 200 000 cartes IGN, festival du film FEMi). • Organisation avec l'AFPCN d'une journée de retour d'expérience sur le séisme d'Haïti le 08/02/2011. • Participation aux «3 jours de l'immobilier» au WTC en avril 2011. • Semaine SISMik du 7 au 12 novembre 2011 avec l'organisation de diverses rencontres et séminaires : élus le 7/11, séminaire sur la réponse sismique des sols (BRGM) le 09/11/2011, rencontre sur la construction parasismique (CAUE) le 9/11, interventions de la Croix Rouge et du centre de préparation au risque sismique de Pointe-à-Pitre le 12/11/2011. • Interventions dans les médias. • Création, reprographie et diffusion de plaquettes sur la construction parasismique et le plan familial de mise en sûreté «6 recommandations pour construire parasismique». • Création et diffusion de divers supports de communication (cartes USB, parapluies). • Diverses manifestations (débat sur RFO, spots SISMik, test d'évacuation dans une école). • Mise en ligne du didacticiel d'autoévaluation de la vulnérabilité du bâti individuel aux Antilles. • Production d'un magazine SISMik diffusé sur la chaîne Guadeloupe 1ère (1 numéro par mois pendant 1 an avec 3 rediffusions par mois). • Informations en milieu scolaire (simulateur de séismes, affiches distribuées par le Rectorat). • Création et diffusion de 500 panneaux « prévention tsunami ». • Réalisation d'une étude d'impact sur les actions de communication sur le risque sismique en Guadeloupe (IPSOS).
2010	- Publication (Papillon, France Antilles, Magazine TV, Nouvelles de l'Immobilier, Maison créole, 200 000 cartes IGN) - Semaine SISMik du 22 au 26 novembre 2010 avec : - Actions supports telles que la diffusion de 9 000 aimants dans France Antilles, de 8 000 porte-clés, de calendriers, d'affichage sur les abris-bus, 500 parapluies SISMik - Diverses manifestations (débat sur RFO, spots SISMik, test d'évacuation dans une école), communiqués de presse..) - 38 000 sifflets-lampes SISMik distribués lors de manifestation (16,5 k€) - Bus SISMik en full covering à compter de novembre 2010 pour 1 an (10,8 k€) - Dépliants sur les «6 recommandations pour construire parasismique» - Organisation «Restitution de la mission AFPS à Haïti» au WTC en nov. 2010 - Didacticiel d'autoévaluation de la vulnérabilité du bâti individuel aux Antilles - Spots SISMik (podium de la route du Rhum, Guadeloupe 1ère en novembre 2011 (19,4 k€), - Participation aux «3 jours immo» au WTC du 22 au 24 avril 2010 - Représentation théâtrale de la troupe «Teyat A Moun Gripon» sur la prévention du risque sismique dans 15 communes (32,5 k€) - Participation à l'organisation de la journée de commémoration du séisme du «8 février 1943» le 8 février 2010 au WTC - Club risques Antilles – Guyane les 7 et 8 juin 2010 à Saint-Claude (organisation - INTERMEDIADOM (20,7k€)) - Production d'un magazine SISMik diffusé sur la chaîne Guadeloupe 1ère (1 numéro par mois pendant 1 an avec 3 rediffusions par mois) (135 k€) - Participation à l'acquisition d'un véhicule de transport pour le simulateur de séisme avec La Région (30 k€) - Informations en milieu scolaire (simulateur de séismes, affiches distribuées par le Rectorat) - 260 exemplaires du livre «La Pointe à Pitre n'existe plus» (6,5 k€).
2009	- Participation aux 3 jours de l'immobilier et au salon de l'habitat. - Journée sur la prévention du risque sismique à destination des maires de Guadeloupe, organisée en novembre 2009 à Saint-Claude. - Semaine SISMik, du 9 au 14 novembre 2009, avec diverses actions à destination du grand public, des professionnels et des élus. - Diffusion de spots SISMik en mai et novembre 2009 sur RFO - Didacticiel d'auto-évaluation de la vulnérabilité du bâti individuel aux Antilles - Actions d'information en milieu scolaire (simulateur de séismes, sismo des écoles, 10 000 affiches) - Actions de communication audiovisuelle - Publication (presse, cartes IGN)
2008	- Participation aux 3 jours de l'immobilier et au salon de l'habitat (avril et octobre 2008). - Campagne « Plan Familial de Mise en Sûreté » - avril 2008. - Actions en milieu scolaire : diffusion de 2 DVD à 500 ex., installation d'un 6ème capteur Sismo des écoles pour le collège de Petit-Bourg, formations dans 2 lycées, mise en œuvre du simulateur de séismes en mars 2008 (6 établissements sensibilisés et 4000 utilisateurs), réalisation d'un site internet dédié aux plans particuliers de mise en sûreté (PPMS) des établissements scolaires, réalisation de deux guides (premier et second degrés) à l'attention des élèves (100 000 ex.), autres actions internes à l'Éducation Nationale. - Journée de sensibilisation des personnels communaux au risque sismique : 304 personnes sensibilisées sur 32 communes. - Semaine SISMik, du 10 au 15 novembre 2008, et étude d'impact de SISMik 2008. - Didacticiel d'auto-évaluation de la vulnérabilité du bâti individuel aux Antilles. - Participation au guide de l'habitat écologique en Guadeloupe.
2007	- Actions de communication : fiches sur les aléas sismiques, plaquette sur la construction parasismique, plan familial de mise en sûreté, actions vers les négociants en matériaux, CD PPMS écoles ; - Séminaire de sensibilisation des élus au risque sismique ; - Acquisition d'un simulateur de séisme mis à disposition du rectorat.

Suite ANNEXE N° 9

9.1. Information et sensibilisation au risque sismique. Actions 2007-2013 (suite)

Année de réalisation	ACTION
	MARTINIQUE
2013	<p>«Les journées REPLIK d'information sur le risque sismique en Martinique, du 12 au 16 novembre 2013, avec notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Campagne publicitaire pour rappeler les consignes de sécurité, programmée sur ATV et au cinéma Madiana, à la radio (RCI), dans la presse locale ; - Sensibilisation et exercice d'évacuation dans les lycées (partenariat avec le Conseil Régional) et quelques communes ; - Village du risque sismique à Fort-de-France : conférence sur les matériaux de construction, sur les stations d'enregistrement sismique, journée consacrée aux écoles, stand de sensibilisation. - Village du risque sismique au François : conférence sur les matériaux de construction, sur les stations d'enregistrement sismique, sur le kit de survie, stand de sensibilisation. - Conférence tsunami à Sainte Anne : Présentation des itinéraires d'évacuation et point de rassemblement. Pose de panneaux dans la commune.» <p>«Actions menées tout au long de l'année :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Poursuite du module REPLIK Professionnels qui informe les salariés au sein des entreprises, des associations, au niveau quartier et des collectivités pendant leur temps de travail (environ 1 400 personnes) ; - Cartes routières : 200 000 exemplaires avec un encart sur les consignes de sécurité ;
2012	<p>Séminaire sur la responsabilité juridique et pénale des élus au regard du risque sismique du 11 octobre 2012.</p> <p>Sensibilisation pendant le carnaval, en partenariat avec la ville de Fort-de-France et la radio RCI. Rappel des consignes en cas de séisme, notamment lors d'un regroupement important de personnes.</p> <p>«Actions menées tout au long de l'année :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Poursuite du module REPLIK Professionnels qui informe les salariés au sein des entreprises, des associations, au niveau quartier et des collectivités pendant leur temps de travail (environ 1 400 personnes) ; - Quelques représentations du spectacle de théâtre itinérant « Tranblad » qui présente avec humour, sous forme de saynètes, des moments de la vie courante avant, pendant, et après un séisme ; - Cartes routières : 200 000 exemplaires avec un encart sur les consignes de sécurité ; - Mise à jour du site Internet REPLIK 972, donnant des informations pratiques, de conseil, regroupant des données scientifiques et permettant de présenter les projets d'action locaux. «
2011	<p>«Les journées REPLIK d'information sur le risque sismique en Martinique, du 12 au 16 novembre 2012, avec notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Campagne publicitaire pour rappeler les consignes de sécurité, programmée sur Télé Martinique et au cinéma Madiana, à la radio, dans la presse locale ; - Sensibilisation et exercice d'évacuation dans un collège et un lycée (partenariat avec le Conseil Régional) ; - Village du risque sismique à Fort-de-France : conférence sur les fer à béton, sur le tsunami, journée consacrée aux écoles, stand de sensibilisation.» <p>«Journées REPLIK d'information sur le risque sismique en Martinique, du 21 au 27 novembre 2011, avec notamment les actions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Poursuite du module REPLIK Professionnels, qui informe les salariés au sein des entreprises, association et au niveau quartier et des collectivités pendant leur temps de travail (environ 1000 personnes sensibilisées) ; - Poursuite du spectacle de théâtre itinérant « Tranblad » qui présente avec humour sous forme de saynètes des moments de la vie courante avant, pendant, et après un séisme ; - Campagne publicitaire, principalement pendant les journées REPLIK, pour rappeler les consignes de sécurité, programmée sur Télé Martinique et au cinéma Madiana, à la radio, dans la presse locale ; - Cartes routières : 200 000 exemplaires avec un encart sur les consignes de sécurité ; - Mise à jour du site Internet REPLIK972, donnant des informations pratiques, de conseil, regroupant des données scientifiques et permettant de présenter les projets d'action locaux. <p>«</p>
2010	<p>«- Journées REPLIK d'information sur le risque sismique en Martinique, du 15 au 21 novembre 2010, avec notamment le lancement du nouveau site Internet REPLIK972 et la tenue du Club risques Antilles.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Campagne publicitaire, principalement pendant les journées REPLIK, pour rappeler les consignes de sécurité, programmée sur Télé Martinique et au cinéma Madiana, à la radio, dans la presse locale et sur le web (nouveau sur facebook). - Lancement du site Internet REPLIK972 lors des journées REPLIK, donnant des informations pratiques, de conseil, regroupant des données scientifiques et permettant la présentation de projets d'action locaux. - Réalisation de brochures pour mise à disposition dans les différentes manifestations de l'année ; à noter deux partenariats, avec la Banque Postale (45 bureaux) et le réseau Vitapharma (16 pharmacies) pour assurer la distribution de brochures. - Poursuite du module REPLIK Professionnels qui informe les salariés au sein des entreprises et des collectivités pendant leurs temps de travail (environ 400 personnes sensibilisées). - Poursuite du spectacle de théâtre itinérant « Tranblad » qui présente avec humour sous forme de saynètes des moments de la vie courante avant, pendant, et après un séisme. - Parution des consignes de sécurité dans différentes revues : Entreprises Infos, Fey, Le gommier, Maisons Créoles. - Réalisation d'un « stand parapluie » destiné aux opérations itinérantes - Tenue du Club risques Martinique, à la mairie du Lamentin le 18 novembre 2010. - Participation au salon de l'habitat.»
2009	<p>«- Journées REPLIK d'information sur le risque sismique en Martinique, en novembre 2009, avec notamment des interventions dans les médias (presse, radio, télévision), des animations diverses (salon de l'habitat), des conférences à destination du grand public et des professionnels.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conception et diffusion de 248 000 brochures de sécurité via un réseau croissant de partenaires et via le réseau de facturation d'EDF. - Conception et diffusion d'émissions et de spots TV, d'émissions de télé-réalité (« Zot Paré? »), de films d'animation TV (« Démo Réplik ») et participation au documentaire « Cases créoles le retour gagnant » - Lancement d'une campagne de prévention pour les touristes et les non-résidents via le rappel des consignes de sécurité sur la carte touristique la plus distribuée en Martinique (200 000 ex.) - Poursuite du module à succès REPLIK Professionnels qui informe les salariés au sein des entreprises et des collectivités pendant leur temps de travail. - Création d'un guide de l'aménagement intérieur parasismique (parution 2010) - Organisation du colloque SeismCare de partage d'expériences caribéennes (20 pays) sur la prévention du risque sismique, en juin 2009 à Fort-de-France.»
2008	<p>«- Actions en milieu scolaire : diffusion de 2 DVD à 500 ex. ; installation de 5 capteurs Sismo des écoles ; mise en service du deuxième simulateur de séismes.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Séminaire Rectorat de formation des enseignants et personnels techniques scolaires. - Journées REPLIK d'information sur le risque sismique en Martinique, du 16 au 21 novembre 2008) avec notamment les actions suivantes : conception et diffusion de spots, spectacle TRANBLAD et module REPLIK professionnels à l'intention des salariés.»
2007	<p>«- Réédition d'un guide sur la construction paracyclonique et parasismique «Kaye Regdelart» ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Journées REPLIK de sensibilisation au risque sismique en Martinique, du 19 au 25 novembre 2007, avec notamment exposition et participation au salon de l'habitat ; - Reproduction du film « C'est pas sorcier » sur le risque sismique réalisé en 2006 ; - Séminaire à destination des personnels d'encadrement des établissements scolaires ; - Diffusion d'un livret pédagogique du rectorat « Les gestes qui sauvent » (affiches et livrets) ; - Diffusion d'une plaquette d'information sur les tsunamis.»

Suite ANNEXE N° 9

9.2. Formation à la construction parasismique

Les actions suivantes relatives à la formation à la construction parasismique des professionnels de la construction, de formateurs, de maîtres d'ouvrage ou des services de l'État ont été réalisées au cours de la première phase du plan séisme Antilles (2007-2013). 130 personnes ont été formées par an en moyenne, pour un coût annuel moyen de 115 K€.

Année de réalisation	Action
Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Barthélemy	
2012	Formation des architectes
	Formation des conducteurs de travaux et chefs de chantier
	Sensibilisation Eurocode 8 des agents de la DEAL
2011	Formation des conducteurs de travaux et chefs de chantier avec le FRBTPG
	Formation des architectes avec le CAUE
	Étude de faisabilité pour la création d'un label parasismique en Guadeloupe
	Formation à la prévention du risque sismique avec le Centre de préparation au risque sismique
2010	Formation Eurocodes 2 et 8 avec le FRBTPG
2009	Formation des artisans
	Formation des conducteurs de travaux et chefs de chantier
	Formation de formateurs au génie parasismique
	Formation DPEA parasismique
	Formation des architectes à Saint-Martin et Saint-Barthélemy
	Formation des services de l'État sur la stratégie de prévention du risque sismique
	Formation à destination des communes sur la mise en place d'une stratégie de prévention du risque sismique
2008	Formation de formateurs au génie parasismique
	Formation des artisans, des conducteurs de travaux et chefs de chantier
2007	Etat des lieux des formations existantes en Guadeloupe
	Formation DPEA parasismique
	Formation Eurocode 8
	Formation des agents DDE responsables du suivi des constructions publiques
Martinique	
2013	Formation des artisans
2012	Formation des artisans
2011	Formation des artisans
2010	Formation des artisans
2009	Formation des conducteurs d'opération DDE
	Formation des services de l'État sur la stratégie de prévention du risque sismique
	Formation à destination des communes sur la mise en place d'une stratégie de prévention du risque sismique
2008	Formation des conducteurs d'opération DDE-DIREN

9.3. Amélioration de la connaissance de l'aléa, de la vulnérabilité et du risque sismique. Actions 2007-2013

Les actions suivantes d'amélioration de la connaissance de l'aléa, de la vulnérabilité et du risque sismique (liste non exhaustive) ont été réalisées dans le cadre de la première phase du plan séisme Antilles (2007-2013). L'ensemble de ces actions correspond à un montant total de 9M€.

Action	Organisme chargé de la réalisation de l'action	Année de début	Année de fin
Groupes de travail, diffusion de la connaissance, aide à l'application de la réglementation parasismique			
Base de données de sismicité historique SisFrance (www.sisfrance.net)	BRGM	2007	2009
Faisabilité et test d'une base de données des intensités historiques extrapolées	BRGM	2012	2013
Monographies séismes et tsunamis antillais	BRGM	2010	2010
Monographies de séismes historiques français	BRGM	2011	2011
Base de données des indices néotectoniques Neopal (www.neopal.net)	BRGM	2009	2009
Base de données des tsunamis (www.tsunamis.fr)		2007	2009
Étude de faisabilité d'une base de données du bâti antillais (Phases 1 et 2)	BRGM	2008	2010
Gestion du site internet www.planseisme.fr	BRGM	2007	2013
Outil cartographique d'information sur l'aléa sismique	BRGM	2010	2011
Didacticiel relative à la réglementation parasismique	BRGM	2011	2012
«- Journée technique relative aux conditions de site en zone urbaine et spectres associés; - Journée technique à la liquéfaction des sols ; - Évaluation du contenu scientifique des PPRS ; - Guide de prise en compte du risque sismique relatif aux équipements intérieurs des établissements scolaires ; - Manifestation 25 ans de l'AFPS : présentation du REX des missions post-sismiques et de l'apport de la nouvelle réglementation à la prévention du risque sismique ; - GT prévention à l'égard des tsunamis ; - GT REX du comportement des fondations et ouvrages géotechniques ; - GT vulnérabilité du bâti existant ; - GT risque sismique relatif au bâti existant ;»	AFPS	2009	2009
- Guide diagnostic et renforcement du bâti existant AFPS-CSTB (DHUP) ;	AFPS	2009	2009
«- Formation d'inspecteurs pour effectuer, après un séisme, des diagnostics d'urgence des bâtiments ; - Guide amélioration et renforcement des sols.»	AFPS	2009	2009
«- Poursuite de l'évaluation du contenu scientifique des PPRS; - Guide de prise en compte du risque sismique relatif aux équipements intérieurs des établissements scolaires (suite) ; - GT risque sismique ; - Préparation d'un projet de « Grand prix d'architecture en zone sismique » ;»	AFPS	2010	2010
«- Poursuite de l'évaluation du contenu scientifique des PPRS; - Guides de prise en compte du risque sismique relatif aux équipements intérieurs : méthodologie générale et application aux établissements scolaires ; - Recensement des moyens expérimentaux d'essais de structures et d'équipements dans le domaine parasismique ; - Colloque national AFPS 2011 ; - Journée technique REX application EC8 ; - Nouveau guide CT15-2013 canalisations enterrées en acier ; - Guide éléments non structuraux (DHUP) ; - Exemples d'illustration des guides CPMI EC8 (DHUP) ; - GT aggravation de la vulnérabilité du bâti existant (DHUP).»	AFPS	2011	2013
«- Exercices d'application du guide de prise en compte du risque sismique relatif aux équipements intérieurs des établissements scolaires; - GT risque sismique : quantification effective du risque et démonstration de l'intérêt d'un renforcement (QERIR), renforcement des établissements scolaires aux Antilles (REANT) ; - Diagnostics d'urgence des bâtiments : élaboration d'outils techniques pour l'inspecteur, organisation d'une formation pilote ; - Exposition « Que nous enseignent les séismes passés ? » AFPS / BRGM / IPGR.»	AFPS	2012	2013

Suite ANNEXE N° 9

9.3. Amélioration de la connaissance de l'aléa, de la vulnérabilité et du risque sismique (suite)

Action	Organisme chargé de la réalisation de l'action	Année de début	Année de fin
Microzonages sismiques, cartographies de risque sismique			
Microzonages sismiques de 2 communes de Guadeloupe (Lamentin, Baie-Mahault)	BRGM	2007	2009
Microzonages sismiques de 10 communes de Guadeloupe	BRGM	2009	2013
Microzonages sismiques de 3 communes de Martinique (Le Robert, Vauclin, Trinité)	BRGM	2008	2010
Microzonages sismiques de 3 communes de Martinique (Le François, Rivière Salée, Les Trois llets)	BRGM	2010	2013
Microzonages sismique de Saint-Martin et Saint-Barthélemy		2011	2014
Microzonages sismiques (révision) de 3 communes de Martinique (Lamentin, Schoelcher, Fort-de-France)	BRGM	2007	2008
Cartographie départementale du risque sismique en Martinique	BRGM		2013
Scénario départemental de risque sismique (SDRS) Guadeloupe	BRGM	2008	2009
Mise à jour BD Bâti et scénario préliminaire de risque sismique	BRGM	2007	2008
Finalisation de la méthodologie SDRS (générale)	BRGM	2008	2008
Failles actives et PPR	BRGM	2009	2010
Utilisation des microzonages pour la réalisation de PPRS aux Antilles	BRGM	2013	2014
Acquisition de données instrumentales			
Matériel et hub satellite de l'OVSM	IPGP	2009	2009
Mise à niveau de 2 stations sismométriques de l'OVSG	IPGP	2011	2011
Poursuite du développement du système WebObs d'outils informatique de partage temps réel de données sismologiques et volcanologiques	IPGP	2011	2011
Installation en Guadeloupe de 6 stations sismométriques modernes, dont 2 avec radôme de protection, et 2 marégraphes (projet CPER – PO Guadeloupe) ; installation de 4 stations sismométriques modernes, avec le matériel informatique correspondant, en Martinique et 4 stations sismométriques modernes dans la zone Caraïbes (Interreg IV – OVSM).	IPGP	2010	2012
Actions GIS-RAP (groupement d'intérêt scientifique du réseau accélérométrique permanent) phase 17, dont instrumentation d'un bâtiment aux Antilles	GIS-RAP	2007	2009
Actions GIS-RAP phase 18, dont instrumentation d'un bâtiment aux Antilles	GIS-RAP	2008	2010
Actions GIS-RAP phase 19, dont installation de 3 stations accélérométriques aux Antilles	GIS-RAP	2009	2011
Actions GIS-RAP phase 20	GIS-RAP	2010	2011
Actions GIS-RAP phase 21	GIS-RAP	2011	2013
Actions GIS-RAP phase 22	GIS-RAP	2012	2014
Missions post-sismiques			
Mission post-sismique à Haïti	AFPS	2010	2010
Mission post-sismique au Chili	AFPS	2010	2010
Analyse du retour d'expérience de l'organisation des missions post-sismiques	AFPS	2011	2013
Mission post-sismique du séisme de Tohoku (Japon)	AFPS	2011	2011
Mission post-sismique des séismes d'Emilie Romagne (Italie)	AFPS	2012	2012
Autres actions de R&D ou d'amélioration de la connaissance			
Systèmes d'alerte sismique : principes et faisabilité aux Antilles françaises	BRGM	2007	2009
Veille scientifique sur les systèmes d'alerte sismique précoce	BRGM	2011	2012
Système d'acquisition conjointe de données instrumentales et macrosismiques au niveau des stations sismiques antillaises – Phases 1 et 2	BRGM	2011	2013
Corrélation mouvement du sol/ Intensité observée EMS98	BRGM	2008	2009
État de l'art sur les précurseurs de séismes	BRGM	2009	2009
Étude des effets topographiques en sismologie (Phases 1 et 2)	BRGM	2009	2011
Surfaces de fragilité d'éléments de bâti antillais – Phases 1 et 2	BRGM	2011	2013
Synthèse sur la prévention du risque sismique à l'étranger (10 pays)	BRGM	2012	2012

9.4. Préparation à la gestion de crise. Actions 2007-2013

Les actions de préparation à la gestion crise suivantes ont été réalisées au cours de la première phase du plan séisme Antilles (2007-2013) :

Année de réalisation	Action
Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Barthélemy	
2013	Exercice Richter Caraïbes 2013 des 17-18 avril 2013
	Exercice « Séisme 13 »
2011	Formation PSC1 au Lycée Gerville Réache de Basse-terre
2010	Formation «Prévention du risque sismique et sensibilisation aux premiers secours» dispensée à travers les 32 communes de Guadeloupe et les Îles du Nord de juin à octobre 2010
2009	Formation prévention / premiers secours avec 2 associations de Basse-Terre
	Plan d'expertise post séisme – diagnostic d'urgence (achèvement)
	Campagne de prévention du risque sismique et formation premiers secours avec la commune de Saint-Claude
2008	Exercice Richter Antilles les 18 et 19 novembre 2008 (4000 acteurs, plus de 40 actions des collectivités).
	Plan d'expertise post séisme – Diagnostics d'urgence.
Martinique	
2013	Implantation de panneaux zone « tsunami et zone de refuge » à Sainte Anne
	Exercice « Séisme 13 »
2012	Exercice de crise à destination des bailleurs sociaux OZANAM et SMHLM organisé le 20 novembre 2012, sous l'égide de l'USHOM, avec la participation de l'EMZA, le SID PC et la DEAL au titre de l'État.
2009	Finalisation du DVD de l'exercice Richter Antilles avec l'EMZA.
2008	Exercice Richter Antilles les 18 et 19 novembre 2008 (4000 acteurs, plus de 40 actions des collectivités).

ANNEXE N° 10

Tableau de synthèse des finances de l'État au 31 décembre 2013

FINANCEMENT (en M€)	FINANCEURS	Objectifs initiaux 1re phase (2007-2013)	Dépensés au 31/12/2013 - travaux finis	Engagés ou dépensés au 31/12/2013 - travaux en cours*
Répartition par secteur				
Écoles, collèges et lycées		120,00	75,94	218,52
	MOM - BOP 123 (écoles)	21,00	8,41	14,40
	MEDDE - FPRNM (écoles)	43,00	10,46	28,26
	Autres sources État (écoles)		6,12	4,41
	Communes (écoles)	21,00	20,41	13,76
	CR + CG (écoles)		6,25	3,11
	FEDER (écoles)	26,00	17,64	9,67
	Autres (écoles)		4,04	2,66
	FPRNM (collèges et lycées)		1,04	41,32
	MOM - BOP 123 (collèges et lycées)	9,00	0,00	4,50
	FEDER (collèges et lycées)		1,57	1,40
	CG (collèges)		0,00	37,62
	CR (lycées)		0,00	57,41
Total Bâti de l'État		95,65	43,10	137,07
Sous-total Gestion de crise +		67,00	39,50	46,22
Sous-total Communication +		18,04	0,00	18,00
Sous-total Infrastructures/ bâti		10,61	3,60	72,85
	Intérieur crise	48,55	22,70	19,00
	Intérieur infrastructures/bâti	0,20	1,40	0,00
	Défense crise	2,55	16,80	0,72
	Défense infrastructures/bâti	2,10	0,00	5,60
	Défense com.	0,01	0,00	0,00
	MOM crise	3,80	0,00	5,50
	MEDDE crise	12,10	0,00	21,00
	MEDDE bâti	8,31	0,00	13,65
	MEDDE com.	0,03	0,00	0,00
	RFO com.	18,00	0,00	18,00
	Autres ministères (enseignement recherche, économie finances, agriculture, justice, santé, culture)		2,20	53,60
SDIS		3,84	26,58	17,22
	Subvention État (FEI, FAI, autre hors FPRNM)	0,00	9,20	3,50
	Subvention FPRNM	0,00	0,00	4,11
	Collectivités, SDIS	3,84	17,38	9,61
Infrastructures de gestion de crise (hors État)		5,40	0,00	0,00
	Collectivités	5,30	0,00	0,00
	Autre (PAG,...)	0,10	0,00	0,00
Santé		35,00	320,08	422,10
	État (hors programmation)		59,29	104,60
	Autre État (assurance maladie et auto-financement)		135,29	203,40
	Collectivités		47,10	76,50
	FEDER	35,00	78,40	37,60
Logement social		83,80	646,84	566,75
	ANRU	42,80	68,09	37,61
	Autre État (+MOM)	41,00	263,07	211,47
	MOM - LBU con fortement parasismique		4,62	18,68
	FPRNM (confortement parasismique)		3,22	20,84
	Collectivités		5,13	2,57
	Bailleurs sociaux		302,71	275,58
Totaux		343,69	1112,54	1361,66
Répartition par source de financement				
Totaux		343,69	1112,54	1361,66
	Intérieur	48,75	24,10	19,00
	Défense	4,66	16,80	6,32
	MOM	33,80	13,03	43,08
	ANRU	42,80	68,09	37,61
	MEDDE	63,44	14,72	129,18
	Autre État	41,00	475,17	580,98
	RFO	18,00	0,00	18,00
	Total État	252,45	611,91	834,17
	FEDER	61,00	97,61	48,67
	Collectivités	30,14	96,27	200,58
	Autres	0,10	306,75	278,24

* Pour les établissements d'enseignement:
La colonne «Dépensés...» correspond, pour les subventions, aux seuls travaux terminés.
La colonne «Engagés...» comprend ce qui est conventionné moins ce qui est dans la colonne «Dépensés».

Ce document a été préparé par la CCIAPSA
(cellule centrale interministérielle d'appui au plan
séisme Antilles) avec la contribution des services
de l'État aux Antilles.

Le bilan annuel d'avancement du plan séisme
Antilles est transmis au Gouvernement.

**Ministère de l'Écologie,
du Développement durable
et de l'Énergie**
Direction générale de la prévention des risques
Cellule centrale interministérielle
d'appui au plan séisme Antilles
Tour Séquoia
92 055 La Défense cedex
Tél : 01 40 81 21 22

